

# RAPPORT D'ÉVALUATION DE L'ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE PARIS-EST

---

**CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2018-2019**  
VAGUE E

Rapport publié le 18/03/2020



Pour le Hcéres<sup>1</sup> :

Le Président du Hcéres  
Par intérim, la Secrétaire  
générale  
Nelly Dupin

Au nom du comité d'experts<sup>2</sup> :

Laurent Devisme, Président du comité

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014 :

<sup>1</sup> Le président du Hcéres "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5) ;

<sup>2</sup> Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2).

# Sommaire

## Préambule

Le présent rapport a été conçu dans le cadre d'un processus d'évaluation conjoint aux départements d'évaluation des établissements et des formations du Hcéres. Afin de permettre un travail collégial et mutualisé, le comité d'experts a procédé à l'examen des deux versants : d'une part, l'établissement et sa stratégie institutionnelle et, d'autre part, les formations et les diplômes délivrés, en particulier ceux pour lesquels est sollicité le renouvellement de leur reconnaissance aux niveaux licence ou masters.

De ce fait, le rapport comporte deux parties :

- Partie A : elle traite de l'établissement, de sa stratégie institutionnelle, sa mise en œuvre et son inscription au sein de la trajectoire et du développement de l'établissement dans sa globalité,
- Partie B : elle traite de la formation, de son positionnement, sa finalité, son organisation et son pilotage.

Sommaire .....	2
Présentation de l'établissement .....	4
1 / Caractérisation du territoire d'implantation.....	4
2 / Le périmètre de la coordination territoriale UPE.....	4
3 / Caractérisation de l'École d'architecture de la ville et des territoires Paris-Est .....	5
4 / Contexte de l'évaluation.....	7
PARTIE A : L'ETABLISSEMENT .....	8
Le positionnement institutionnel et la stratégie.....	8
1 / Une place reconnue dans le paysage académique et socio-économique francilien .....	8
2 / L'opportunité d'une politique de site structurante .....	8
3 / Une priorisation des partenariats et une affirmation de la place de la recherche nécessaires .....	9
4 / Une stratégie institutionnelle à consolider et partager sereinement .....	9
La gouvernance et le pilotage .....	10
1 / Une école réflexive, intégrée mais devant veiller à son ouverture .....	10
2 / La gouvernance au service de l'élaboration et de la conduite de sa stratégie : un apprentissage volontaire et anticipateur des nouvelles instances .....	10
3 / Un pilotage agile mais sous-dimensionné au service de la mise en œuvre opérationnelle du projet stratégique.....	11
4 / Les grandes fonctions du pilotage : ressources humaines, finance, système d'information, immobilier.....	11
a/ Des finances saines qui ne permettent cependant pas de faire des investissements immobiliers d'envergure .....	11
b/ Un diagnostic documenté sur un patrimoine vieillissant et thermiquement peu confortable .....	12
c/ De nouveaux outils dans un SI non urbanisé.....	12
La recherche .....	13
Une recherche à accompagner, structurer et rendre visible .....	13
La réussite des étudiants.....	14
La vie étudiante.....	14
a/ Une attention aux parcours étudiants .....	14
b/ Une vie étudiante soignée et active.....	14
c/ Des étudiants reconnus dans la gouvernance de l'établissement .....	15
La valorisation et la culture scientifique .....	15
1 / Des outils de valorisation de la recherche activés de manière encore trop opportuniste .....	15
2 / Une culture scientifique et technique en prise avec le territoire .....	15

Les politiques européenne et internationale.....	16
PARTIE B : L'OFFRE DE FORMATION.....	17
Le positionnement institutionnel de l'offre de formation.....	17
1 / Un ensemble de formations, cohérent et en évolution .....	17
2 / Un cadre de formation stabilisé.....	18
3 / Des cloisonnements pédagogiques et une forte sensibilisation à la professionnalisation.....	19
4 / Une école reliée à son environnement académique qui pourrait être source d'adaptation .....	19
La gouvernance et le pilotage de l'offre de formation.....	19
1 / Un pilotage classique de la formation initiale et des post-diplômes spécifiques.....	19
2 / L'école met en pratique l'évaluation des enseignements par les étudiants.....	20
Le lien recherche - formation .....	20
1/ Des thèmes communs mais une timide initiation à la recherche .....	20
2/ Une pédagogie en cycle de niveau master en position favorable à l'initiation à la recherche .....	21
3 / Des ressources pédagogiques mobilisées pour le développement de l'établissement et de l'offre de formation.....	21
Les politiques européenne et internationale.....	22
Une politique de mobilité à développer et structurer .....	22
DEEA .....	23
Objectifs de la formation et modalités pédagogiques .....	23
Organisation pédagogique de la formation .....	24
Suivi de l'insertion professionnelle des diplômés.....	25
Conclusion : diplôme DEEA.....	26
1 / Les points forts .....	26
2 / Les points faibles .....	26
3 / Les recommandations .....	26
DEA .....	27
Objectifs de la formation et modalités pédagogiques .....	27
Une approche par compétences à développer .....	27
Un champ professionnel à mieux connaître et faire connaître.....	28
Organisation pédagogique de la formation .....	28
Suivi de l'insertion professionnelle des diplômés.....	29
Conclusion : diplôme DEA.....	30
1 / Les points forts .....	30
2 / Les points faibles .....	30
3 / Les recommandations .....	30
Conclusion générale.....	31
1 / Les points forts .....	31
2 / Les points faibles .....	31
3 / Les recommandations .....	31
Liste des sigles.....	32
Observations de la Directrice .....	35
Organisation de l'évaluation .....	36

# Présentation de l'établissement

## 1 / Caractérisation du territoire d'implantation

La région Île-de-France est composée de trois académies (Créteil, Paris et Versailles) et comporte huit départements. Cette région compte 32 universités ou grands établissements. Pour l'année 2017-2018, 707 000<sup>1</sup> étudiants étaient inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur francilien dont 384 000 à l'université. L'Île-de-France est la première région européenne en matière de dépenses en recherche et développement. La région est au premier rang des régions européennes en matière de production scientifique (4 % de la production européenne) et de demandes de brevets européens (5 % des demandes). En Île-de-France, il existe sept coordinations territoriales<sup>2</sup> organisées sous forme de communautés d'universités et établissements (Comue) et une sous la forme d'association.

## 2 / Le périmètre de la coordination territoriale UPE

En décembre 2018, la Comue UPE<sup>3</sup> regroupe 22 institutions<sup>4</sup>, dont sept membres : l'université Paris-Est Marne-la-Vallée (Upem) ; l'université Paris-Est Créteil Val de Marne (Upec) ; l'école des Ponts ParisTech ; l'école nationale vétérinaire d'Alfort (Enva) ; l'Esiee Paris ; l'institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux (Ifsttar) ; le centre national de la recherche scientifique (CNRS). La Comue compte également cinq établissements associés (et dix partenaires<sup>5</sup>) : école des ingénieurs de la ville de Paris (EIVP) ; école nationale supérieure d'architecture de Marne-la-Vallée (EAVT) ; école nationale supérieure d'architecture de Paris-Belleville (Ensa PB) ; école nationale supérieure d'architecture de Paris-Malaquais (Ensa PM) ; école spéciale des travaux publics, du bâtiment et de l'industrie (ESTP). Les établissements membres ou associés à l'UPE accueillaient en 2014-2015 46 022 étudiants, dont plus de 36 000 dans les universités ; plus de 4 500 dans les écoles d'ingénieurs ; plus de 2 500 dans les écoles d'architecture et plus de 1 000 à la Comue<sup>6</sup>. L'ensemble des établissements membres, associés ou partenaires réunit 4 700 personnels, dont presque 2 300 chercheurs, enseignants-chercheurs et enseignants, plus de 2 400 administratifs, techniciens et ingénieurs, personnels des bibliothèques.

Dans le cadre du programme d'investissements d'avenir (PIA), les projets d'Idex<sup>7</sup> portés par la Comue ne sont pas sélectionnés au PIA 1 en 2012 (vague 1 et 2). En avril 2015, la Comue est présélectionnée pour un I-Site<sup>8</sup> (PIA 2, vague 1) mais son projet n'est finalement pas retenu en janvier 2016<sup>9</sup>. Dans l'optique de concourir à la deuxième vague des I-Site, l'UPE décide alors d'un changement de périmètre (CA de juillet 2016). En février

<sup>1</sup> Source : Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche, édition 2018 / Mesri.

<sup>2</sup> Au sens de la loi sur l'enseignement supérieur et la recherche du 22 juillet 2013.

<sup>3</sup> Université Paris-Est.

<sup>4</sup> Mesri : ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. MTES : ministère de la transition écologique et solidaire. MAA : ministère de l'agriculture et de l'alimentation. MSS : ministère des solidarités et de la santé. Minefi : ministère de l'économie et des finances (incluant secrétariat d'État à la consommation et à l'industrie). MC : ministère de la culture. CCIR : chambre de commerce et d'industrie de la région Ile-de-France.

<sup>5</sup> Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) ; Centre hospitalier intercommunal de Créteil (CHIC) ; Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB) ; Établissement français du sang (EFS) ; Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm) ; Santé publique France (SPF) ; Assistance Publique - Hôpitaux de Paris (APHP) ; Institut technologique forêt cellulose bois-construction ameublement (FCBA) ; Institut national de l'information géographique et forestière (IGN) / École nationale des sciences géographiques (ENSG) ; Laboratoire de recherche sur les monuments historiques (LRMH).

<sup>6</sup> UPE, UPEC, UPEM, ENPC, ESIEE, ENSG, ESTP, EIVP, ENVA, Ensa Paris-Belleville, Ensa Paris-Malaquais, Ensa Marne-la-Vallée. Université Paris-Est\* : les effectifs de l'enseignement supérieur en formation initiale en 2014-2015 (source Sies du Mesri).

<sup>7</sup> Initiative d'excellence.

<sup>8</sup> Initiative sciences innovation territoires économie.

<sup>9</sup> L'ambition scientifique, les partenariats socioéconomiques, la transformation institutionnelle et la politique en ressources humaines : ces quatre critères ont été notés C par le jury, les huit autres ayant reçu la note B. Rapport d'autoévaluation de l'établissement (RAE) -réf : Investissements d'avenir\_9\_FUTURE\_retour\_jury\_15.

2017, l'université Paris-Est est lauréate de l'I-Site<sup>10</sup>. Dénommé « Future » (*French university on urban research and education / université française de recherche et d'enseignement sur la ville*), ce projet scientifique et institutionnel est centré sur le thème de la « ville de demain ». Construit avec sept membres et associés de la Comue (Ifsttar, Upem, Esiee Paris, EAVT, EIVP, IGN, ENPC), il est d'une durée de dix ans avec une première période probatoire de quatre. Ce projet annonce la création d'une université cible en 2020, l'« université Gustave Eiffel »<sup>11</sup> (UGE) à partir de la fusion de l'EIVP, l'Esiee Paris, l'Upem, l'Ifsttar et l'EAVT. L'ENSG est une entité commune avec l'IGN. L'ENPC y est associée par convention bilatérale, celle-ci n'ayant pas souhaité intégrer l'université cible. L'UGE sera à terme porteuse de l'I-Site. Celui-ci, porté actuellement par l'UPE, a obtenu un financement de 280 M€ (dont 9 M€ d'intérêts annuels). Le CNRS est partenaire extérieur du projet tout comme l'Upec depuis juillet 2017, et l'Ensa de Paris-Belleville.

### 3 / Caractérisation de l'École d'architecture de la ville et des territoires Paris-Est

L'École nationale supérieure d'architecture de la ville et des territoires à Marne-la-Vallée a été créée en 1998. Elle est située à Champs-sur-Marne, sur le campus Descartes. C'est un établissement public administratif (EPA) sous la double tutelle du ministère de la culture et du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (loi du 22 juillet 2013 « Fioraso »).

Depuis la parution de nouveaux décrets, l'école a pris le nom suivant : École nationale supérieure d'architecture Paris-Est. Son nom d'usage est École d'architecture de la ville et des territoires Paris-Est.

À la suite de la réforme de l'enseignement de l'architecture, 5 décrets ont été promulgués en février 2018 conduisant à plusieurs modifications structurelles dans les écoles d'architecture. Les Ensa (Écoles nationales supérieures d'architecture) ont désormais un statut proche des EPSCP (établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel) tout en restant des EPA. Parmi les changements, on peut citer l'adoption du statut d'enseignant-chercheur avec les corps des professeurs et des maîtres de conférences.

Le budget de fonctionnement est passé d'environ 2,9 M€ en 2013 à 3,1 M€ en 2017<sup>12</sup> :

- 1,4 M€ de dépenses de fonctionnement ;
- 1,4 M€ correspondent à une partie des frais de personnel qui représentent seulement une partie des salaires, ceux des agents titulaires étant payés directement par le ministère de la culture ;
- le reste du budget correspond aux dépenses d'investissement.

En 2017, la subvention pour charges de service public (ministère de la culture) a été établie à hauteur de 1,9 M€, le montant des recettes propres a été de 751 000 euros.

Depuis l'arrivée de la directrice en 2015, l'école a repensé son organisation en créant trois entités :

- le département du pilotage stratégique ;
- le département des études et de la scolarité ;
- le secrétariat général.

Des services généraux qui regroupent les ressources humaines, les ressources financières, des services communs dans lesquels nous retrouvons la logistique, la bibliothèque, la communication, des structures appelées Formation, Développement (dont l'international) complètent l'organigramme<sup>13</sup>.

---

<sup>10</sup> Les partenariats socioéconomiques et le transfert de technologie, la gouvernance, l'effectivité des procédures et du management : ces trois critères ont été notés 1 par le jury ; les neuf autres ayant reçu la note B. (réf : Investissements d'avenir\_10\_FUTURE\_retour\_jury\_17).

<sup>11</sup> Le projet institutionnel s'inspire de la *Wageningen University and Research* (WUR). La préfiguration est entamée dès 2017 : <http://www.future-isite.fr/qui-sommes-nous/?L=0>.

<sup>12</sup> RAE, page 37 Le contrôle et la gestion des comptes.

<sup>13</sup> Organigramme fonctionnel de l'établissement.

L'école compte 680 étudiants<sup>14</sup> (310 en 1<sup>er</sup> cycle ; 250 en 2<sup>e</sup> cycle ; 50 en DSA<sup>15</sup> et DPEA<sup>16</sup> ; 50 en formation pour l'HMONP<sup>17</sup> ; 20 élèves ingénieurs en structure et architecture, 4 doctorants). 27,9 % des étudiants sont boursiers (moyenne des Ensa d'Île-de-France 2015 : 19,7 %).

L'école dispense une formation en trois cycles qui s'appuie sur des règles de progressivité.

- le 1<sup>er</sup> cycle organisé en 6 semestres permet d'obtenir le diplôme d'études en architecture (DEEA) conférant le grade de licence.
- le diplôme d'État d'architecte (DEA) conférant le grade de master est organisé en 4 semestres. Le DEA propose 4 filières, dans une dynamique d'expérimentations pédagogiques en lien avec la recherche.

L'école propose deux formations de 3<sup>ème</sup> cycle<sup>18</sup> en interface avec le monde socio-économique.

- le diplôme de spécialisation et d'approfondissement en architecture (DSA) d'architecte urbaniste. Cette formation prend en charge entre huit et dix études par an, confiées par des collectivités territoriales ou services de l'État.
- le diplôme propre aux écoles d'architecture (DPEA) Poca (Architecture Post-Carbone). Cette formation a aussi des liens avec des partenaires privés (Engie, EDF, ADP, etc.).

L'HMONP est une formation ouverte aux architectes diplômés d'État (ADE) et leur permet de s'installer en libéral, la profession d'architecte étant réglementée.

En 2016-2017, l'école a obtenu son agrément en tant qu'organisme de formation continue. Elle a obtenu l'autorisation du Conseil Régional d'Île-de-France d'ouvrir une formation par apprentissage. Elle a choisi de lancer l'expérimentation en 3<sup>ème</sup> année de 1<sup>er</sup> cycle, à la rentrée 2019-2020.

Des partenariats existent avec l'Upem, l'EUP (École d'urbanisme de Paris), l'Esiee, l'École de Ponts ParisTech ainsi qu'avec trois des six Ensa parisiennes (Ensa Paris-Belleville, Ensa Paris-Val de Seine, Ensa Paris-Malaquais) afin d'ouvrir des cours en commun à tous leurs étudiants. En 2017-2018, une expérience a été faite avec l'Ensa de Paris-Belleville dans l'objectif de croiser les pédagogies et les regards de l'enseignement du projet de deuxième année. Depuis 2017-2018, l'école propose, en partenariat avec l'Ensa de Paris Belleville qui porte le diplôme, le DSA Architecture et maîtrise d'ouvrage.

L'EAVT va ouvrir à la rentrée 2020 un double diplôme architecture et paysage avec l'École de la nature et du paysage de Blois (Insa Centre Val de Loire). Des rapprochements pédagogiques sont d'ores et déjà à l'œuvre.

L'école, en collaboration avec l'Upem, a mis en place une plateforme d'apprentissage en ligne (Moodle).

Précisons enfin que l'EAVT abrite une équipe de recherche Observatoire de la condition suburbaine (OCS), membre de l'UMR (unité mixte de recherche) AUSser<sup>19</sup>.

---

<sup>14</sup> RAE, page 72.

<sup>15</sup> Diplôme de spécialisation et d'approfondissement.

<sup>16</sup> Diplôme propre aux écoles d'architecture.

<sup>17</sup> Habilitation de l'architecte diplômé d'État à l'exercice de la maîtrise d'œuvre en son nom propre.

<sup>18</sup> Source site web institutionnel consulté le 20 septembre 2019 <https://paris-est.archi.fr/en/formations-et-recherche/admission> : « Les étudiants préparant un doctorat en architecture s'inscrivent à la Comue Paris-Est et sont rattachés à l'École doctorale « Ville, Transports et Territoires » et à l'unité mixte de recherche « Architecture Urbanisme Société : Savoir Enseignement Recherche » (AUSser 3329), sous la double tutelle du CNRS et du ministère de la Culture. »

<sup>19</sup> Site web institutionnel de l'UMR AUSser consulté le 20 septembre 2019 : <http://www.umrausser.cnrs.fr/presentation-de-l-umr-ausser> : « Située dans des Écoles Nationales Supérieures d'Architecture (Ensa) et liée aux mondes professionnels de l'architecture, l'unité mixte de recherche « Architecture Urbanisme Société : savoir, enseignement recherche » a été créée en janvier 2010 sous la double tutelle du CNRS et du MCC [...]. Depuis 2014, à partir de son deuxième contrat (2014-2019), l'UMR AUSser fédère quatre équipes de recherche situées dans quatre Écoles nationales supérieures d'architecture franciliennes. ».

## 4 / Contexte de l'évaluation

La précédente évaluation de l'établissement par l'AERES a eu lieu en 2014 et a fait l'objet d'un rapport publié en juillet 2014. Concernant l'évaluation des formations et des diplômes, celle-ci s'est tenue en 2012, sa publication est intervenue en juillet 2012.

Pour la présente évaluation, le comité d'experts a fondé son travail sur l'analyse des indicateurs et de la trajectoire de l'établissement au cours des cinq dernières années et a identifié les axes thématiques suivants sur lesquels son attention s'est particulièrement portée :

- positionnement stratégique de l'établissement et de l'offre de formation dans son environnement local et international. ;
- place et rôle de l'étudiant dans le projet de l'école, dans la construction des parcours académiques, et en vue de son insertion professionnelle ;
- gouvernance et pilotage de l'établissement et de l'offre de formation ;
- articulation Formation-Recherche.

Le comité d'experts a pris en compte la particularité du moment de son travail : renouvellement significatif des EC<sup>20</sup> de l'établissement avec le départ à la retraite de plusieurs fondateurs et implication dans le projet d'Université Gustave Eiffel. En outre, le rapport d'autoévaluation (RAE) a été réalisé plus d'un an avant l'évaluation, motivant la transmission d'un document complémentaire au RAE afin de retracer les derniers éléments d'une actualité riche en événements. Ce "décalage temporel" du RAE initial a rendu l'évaluation plus complexe à mener.

Dans l'ensemble, le comité souligne collégalement la qualité et l'exhaustivité des documents transmis.

---

<sup>20</sup> Enseignants chercheurs.

# PARTIE A : L'ETABLISSEMENT

## Le positionnement institutionnel et la stratégie

### 1 / Une place reconnue dans le paysage académique et socio-économique francilien

L'EAVT est certes l'une des plus petites écoles d'architecture sur le territoire national mais sa place sur le territoire académique de Paris-Est est claire, reconnue par les partenaires. Sur le plan académique, elle s'est résolument inscrite dans le consortium I-Site FUTURE (cf. *infra*). En témoigne le fait qu'il a été proposé à l'établissement d'écrire le préambule des statuts du nouvel établissement expérimental Gustave Eiffel à partir d'un texte de positionnement collectif<sup>21</sup>.

Sur le plan des rapports avec les mondes professionnels, l'analyse montre une bonne insertion. Deux formations post-2<sup>ème</sup> cycle impliquant des commandes de collectivités territoriales de même que la mise en place d'une formation en alternance en cycle de niveau licence témoignent d'un positionnement réussi en 20 ans. Pour exemple, une commande en cours auprès du master Poca de la DDT met en avant "la capacité à réfléchir à plusieurs échelles, à mobiliser des compétences techniques complémentaires, à apporter des solutions adaptées et non préconçues, et aussi une sensibilité aux enjeux sociaux, qui nous intéressent tout particulièrement"<sup>22</sup>.

### 2 / L'opportunité d'une politique de site structurante

L'offre de formation et de recherche du campus est remarquable et la jeune école d'architecture est parvenue à se faire reconnaître comme partenaire légitime. Ainsi, l'implication de l'école d'architecture dans le projet Gustave Eiffel trouve-t-elle son origine dans sa participation en tant que membre du consortium de l'initiative d'excellence I-Site FUTURE, projet scientifique et institutionnel, porté par la Comue Université Paris-Est (UPE), construit avec les sept membres et associés de la Comue indiqués en introduction<sup>23</sup>. Le consortium I-Site a vu son projet labellisé en février 2017.

Désormais, c'est en tant qu'établissement composante de cet EPSCP expérimental que l'EAVT se projette. Les conséquences en seront multidimensionnelles, aussi bien budgétaires que relatives à la gouvernance d'établissement. Le ministère de la culture (MC), ministère de tutelle principale, a suivi de près les relations entre l'EAVT et cet EPSCP, afin d'explorer les questions posées par plusieurs politiques de site actuellement en œuvre.

Les acteurs de l'école ont approuvé<sup>24</sup> le fait d'être parties prenantes de ce projet, avec une conscience des limites liées à la taille de l'établissement (96 ETP enseignants et administratifs et 657 étudiants). Pour une grande part, les années 2017-2019 ont été consacrées à la mise en place de l'organisation du nouvel établissement et la participation aux nombreux groupes de travail n'est pas toujours aisée, précisément en raison de cette petite taille. Ont été menées de front la rédaction d'une convention d'association, l'écriture des statuts de l'UGE, etc. A noter la mention de l'architecture dans les domaines de formation, de recherche et sur les diplômes ainsi que la co-signature des diplômes dans le cadre de ce futur établissement expérimental.

Sur le plan institutionnel toujours, il faut noter que l'EAVT est l'une des premières Ensa à avoir signé (dès 2017) un contrat pluriannuel d'objectifs avec le MC. Il conviendra, dès 2021, de comparer les perspectives données

<sup>21</sup> Lettre aux partenaires de l'université cible, Mai 2018, document remis au comité de visite.

<sup>22</sup> Contribution de la DDT de la Seine-et-Marne à l'occasion de la visite.

<sup>23</sup> cf. <http://www.future-isite.fr/li-site-future/>

<sup>24</sup> cf. les votes des CT (comité technique), CPS (conseil pédagogique et scientifique) et CA (conseil d'administration) du 16/09/2019 de l'établissement.

aux indicateurs retenus avec la réalité. Ce nouvel outil de pilotage qui invite à faire le bilan chaque année de l'avancée vers les cibles fixées à l'horizon 2021 est appelé à devenir structurant pour l'établissement.

**Le comité considère que l'établissement s'inscrit de façon proactive dans la politique de site de Paris Est en vue d'affirmer son rôle vis à vis des établissements du site et de façon concomitante initie une transformation de son pilotage en mettant en place des indicateurs.**

### 3 / Une priorisation des partenariats et une affirmation de la place de la recherche nécessaires

Si le contexte est très porteur pour l'EAVT, son intégration dans l'UGE doit être accompagnée d'un certain nombre de points de vigilance. Le premier tient à l'ajustement entre les actuels moyens de l'établissement et les partenariats, notamment extérieurs au campus, qui sont nombreux. Ceux-ci sont parfois liés à des initiatives de tel ou tel enseignant et un risque de dispersion existe.

Le second point tient à la place de la recherche architecturale au sein de l'UGE. D'une part, l'équipe OCS, est une des 4 équipes constituant l'UMR AUSser qui comporte également des équipes des Ensa Belleville, Malaquais et Paris la Villette, écoles qui ne sont pas parties prenantes de l'UGE. D'autre part, la taille de l'équipe pose la question des coopérations avec les laboratoires de Marne-la-Vallée, LATTs (Laboratoire Techniques, Territoires et Sociétés) Lab'Urba (Laboratoire d'Urbanisme) pour n'en citer que deux parmi d'autres et de taille nettement plus importante.

La recherche est bien une réalité au sein de l'établissement composante, les statuts approuvés le 13 décembre 2019 intègrent bien l'équipe OCS comme composante de recherche de la nouvelle université. De même, c'est bien à l'échelle du nouvel établissement que la formation doctorale va pouvoir se déployer.

### 4 / Une stratégie institutionnelle à consolider et partager sereinement

Le chemin institutionnel est tracé et relève d'une stratégie d'association préservant une certaine autonomie. C'est tout l'enjeu de devenir établissement composante. Ce rôle est assumé en interne et s'accompagne d'une vigilance de fond quant à l'enjeu d'une fabrique urbaine qui ne se résume pas à la mise en application de savoirs d'ingénieurs<sup>25</sup>. Aussi la critique de "la ville du futur" et d'une version techniciste de la prospective est-elle assumée, rappelant notamment les enjeux du contexte dans toute recherche architecturale et urbaine. Cela peut, en retour, générer quelque interrogation sur des actions menées ailleurs (cf. la chaire Littoral localisée dans l'établissement et également portée par d'autres partenaires, PUCA, UPEM, Artelia... pas spécialement « littoraux »).

**Le comité recommande que l'établissement soit davantage organisé en gestion de projet et se dote d'une démarche qualité ; il y a autrement un risque pour l'établissement de ne pas contribuer pleinement au projet de l'UGE défini de manière partenariale.**

Si les acteurs de l'établissement ont une conscience de l'aventure partenariale qui se dessine, c'est au-moins à trois échelles qu'il faudrait hiérarchiser : UGE, réseau des Ensa parisiennes, ENPC (École nationale des ponts et chaussées), ce dernier établissement n'étant pas membre du consortium préfigurateur de l'université cible UGE. L'établissement n'a pas nécessairement la capacité d'étendre les partenariats. Mieux vaut assurer la qualité de ceux existants.

En résumé, il est important de renforcer la connaissance des enjeux des intersections institutionnelles : qu'est-ce que l'établissement souhaite construire avec chacun des partenariats mentionnés ? Répondre à cette question suppose d'explicitier l'adéquation ressources-finalités et de se mettre davantage en mode projet (ce qui suppose une ingénierie *ad hoc*).

---

<sup>25</sup> cf. L'adresse de l'EAVT aux parties prenantes de l'université cible, texte écrit par S. Marot au nom des EC de l'établissement, Mai 2018. Document transmis au comité de visite.

Afin d'éviter la dispersion des énergies, la mise en adéquation des ressources et des ambitions s'impose et plutôt dans une logique du pas-à-pas, consolidant ainsi la place de l'EAVT dans l'UGE.

**Le comité recommande à l'interne, d'aider au partage de la stratégie entre un trio directionnel efficace et l'ensemble des agents dont certains peuvent formuler des inquiétudes quant au saut de taille impliqué.**

## La gouvernance et le pilotage

### 1 / Une école réflexive, intégrée mais devant veiller à son ouverture

Que ce soit chez les EC ou parmi les personnels administratifs de l'école, un sentiment d'appartenance est perceptible voire avéré, qui tient à la fois à l'identité "villes et territoires" de l'école depuis sa création mais aussi à la disponibilité et à l'implication de la directrice et de l'équipe resserrée autour d'elle. Si l'organigramme est plutôt lapidaire, une équipe est bel et bien embarquée dans le projet. Cela tient en partie au caractère fédérateur d'une formation en architecture suivie y compris par des agents dont les positions administratives relèvent d'autres compétences.

Le comité a certes bien repéré une asymétrie de genre : un corps des EC largement masculin et une équipe administrative en sous-effectif, essentiellement féminine. Cela n'a toutefois pas non plus échappé à l'établissement qui s'est engagé dans une charte Egalité et souhaite augmenter la part féminine dans l'enseignement et dans les instances<sup>26</sup> : cela se vérifie depuis deux ans, dans les recrutements enseignants et dans la composition des instances. Autre asymétrie, plus classique, celle qui voit un bassin de recrutement des personnels administratifs être très local (département de la Seine-et-Marne) quand celui des EC est national voire international. Cela ne génère pas de tension particulière mais atténue la portée d'un discours parfois entendu relatif à « l'école du Grand Paris » que l'EAVT peut projeter : l'ambition eu égard aux objets et aux formations de l'établissement est légitime mais ne saurait éclipser cette dimension de l'origine géographique des employés.

Si l'équipe est soudée, c'est un attelage fragile, qui tient grâce à des individus.

Cette qualité de l'appartenance peut parfois rencontrer ses limites : une certaine endogamie a pu être évoquée dans les entretiens. Si la dernière campagne de recrutements d'EC stabilise des acteurs déjà présents, c'est bien parce que les profils de poste ont été élaborés en veillant à la cohérence structurelle du projet pédagogique de l'école et que des candidats internes avaient toute légitimité pour être retenus par les CLS ayant travaillé en totale souveraineté. **Le comité recommande de veiller dans les recrutements des futurs EC à une ouverture des profils de postes afin de renforcer l'attractivité de l'établissement.**

Les enseignants non impliqués dans les instances apprécient le côté "agile" d'une petite école. Ils se sentent relativement bien informés des transformations en cours et ont un avis plutôt positif sur leur place dans l'établissement et sur les orientations que prend l'établissement.

### 2 / La gouvernance au service de l'élaboration et de la conduite de sa stratégie : un apprentissage volontaire et anticipateur des nouvelles instances

La mise en place des nouvelles instances dans l'établissement est en « phase d'apprentissage », comme dans les autres écoles d'architecture. À la suite d'instances *ad hoc* dont les prérogatives ont pu évoluer dans le temps ("conseil de l'enseignement"), l'amélioration est certaine et vécue comme une chance suite aux élections qui ont conforté un positionnement collectif, profession de foi signée par 34 enseignants de l'école et qui pointait l'enjeu de la confiance entre les différentes instances élues. Ce texte commun relayait celui adressé plus tôt aux partenaires de l'UGE<sup>27</sup>.

La seule difficulté tient à la commission recherche, l'une des deux composantes du conseil pédagogique et scientifique (CPS) qui ne s'est jamais réunie en plénière, et dont les prérogatives sont en cours de définition.

<sup>26</sup> Cf. RAE, p.36.

<sup>27</sup> Id. *ibid.*

Encore trop peu de docteurs, une dotation du MC en décharges pour recherche vue comme suffisante pour l'heure, sont autant de facteurs qui atténuent le rôle d'une telle instance. **Le comité recommande de redéfinir plus clairement des enjeux pour la commission de la recherche et d'augmenter la demande de décharges pour recherche afin d'amplifier l'activité de recherche de l'établissement.**

### 3 / Un pilotage agile mais sous-dimensionné au service de la mise en œuvre opérationnelle du projet stratégique

Du point de vue de l'équipe pédagogique, un recrutement récent de 6 EC dans des conditions nationales difficiles (organisation des recrutements confiée aux établissements alors qu'elle se faisait auparavant à l'échelle du MC) est à souligner : il est prometteur et en accord avec le projet d'établissement. Le comité estime que cela signifie que le conseil d'administration (CA) s'est clairement saisi de la thématique du recrutement pour en faire un levier stratégique (développement de la recherche, pyramide des âges dans l'enseignement, etc.). Une vision prospective est identifiée de ce point de vue jusqu'en 2023. **Le comité recommande que l'école reste vigilante pour le maintien d'un équilibre entre forces endogènes et exogènes dans l'enseignement et la recherche.**

Le pilotage de la pédagogie est plutôt consensuel, établi annuellement en CPS plénier avec une fréquence de réunions de 4 à 6 semaines, une thématique fléchée, un rapporteur. C'est une organisation efficace, préalable à la transformation en cours des différentes années du cycle de niveau licence.

L'existence d'un département du pilotage stratégique, inédit dans sa composition (développement, coordination pédagogique, communication, formation continue, bibliothèque, innovation pédagogique, international) est à souligner. Mais le pilotage appelle à une certaine vigilance pour au moins trois raisons :

- la direction de ce département a en effet été vacante pendant 2 ans, suivie d'une prise de poste à 80%; au vu du portefeuille large d'activités, il n'est pas simple d'assembler toutes les compétences requises dans un seul profil de poste ;
- il faut mentionner un secrétariat général positionné en dehors du département stratégique et uniquement tourné vers la gestion courante et matérielle ;
- enfin un manque d'ingénierie administrative pour la recherche et la formation continue a conduit à transformer un poste de MCF associé en un poste d'ingénieur de recherche. Le comité constate que les ressources RH dédiées au pilotage ne sont pas en adéquation avec les objectifs.

La vigilance concerne donc ici un problème de vacance de poste dans la sphère administrative au niveau du département stratégique et de la direction internationale. Le levier des rémunérations pour rendre les postes des contractuels plus attractifs n'est pas saisi en raison de l'application de la grille indiciaire de la fonction publique d'Etat relative aux rémunérations.

**Le comité recommande de réfléchir aux possibilités de construire un modèle dans lequel le recrutement sur des postes vacants sur une longue période pourrait être établi non pas sur la base de la grille de rémunération mais sur la base d'un contrat avec négociation salariale, ce qui pourrait constituer un levier pour rendre les postes plus attractifs.**

### 4 / Les grandes fonctions du pilotage : ressources humaines, finance, système d'information, immobilier

*a/ Des finances saines qui ne permettent cependant pas de faire des investissements immobiliers d'envergure*

Les grands agrégats (résultat, capacité d'autofinancement - CAF, fonds de roulement, solde budgétaire et niveau de trésorerie) indiquent une situation financière saine (comptes financiers 2017). Cependant, le montant des recettes propres notamment ne permet pas de dégager une CAF (d'un montant de 0,2 M€) qui permettrait d'autofinancer les besoins en matière de rénovation énergétique et qui sont évalués dans le plan pluriannuel d'investissement à 2 M€.

Deux points de vigilance peuvent être énoncés :

- le plan pluriannuel d'investissement voté en 2017 ne retrace pas véritablement une stratégie de l'établissement en matière d'investissement structurant puisque les fonds sont attendus de la part de l'Etat qui notifie ses financements sur une base annuelle ; dans un tel contexte, l'établissement ne peut faire de stratégie sur des investissements d'envergure et le PPI correspond à de petits investissements – la portée du PPI reste d'un faible intérêt.
- l'évaluation des ressources propres notamment mérite d'être appréciée au regard de l'ensemble des coûts, masse salariale Etat comprise dont le montant est chiffré à hauteur de 3,9 M€ (budget 2017 dans le rapport d'activité 2017-2018), soit 843 349 € / (recettes de fonctionnement 3 076 890 € + masse salariale financées par l'Etat : 3 958 776 €), ce qui correspond à un taux de 12 %.

**Le comité recommande que l'affectation des ressources nouvelles procurées par l'apprentissage soit examinée selon différents scénarii de développement.**

### *b/ Un diagnostic documenté sur un patrimoine vieillissant et thermiquement peu confortable*

Le bâtiment abritant l'école a 20 ans et n'a pas été achevé (une tranche non réalisée). Outre son identité architecturale, sa conception répond aux besoins quotidiens, on s'y repère facilement et il contribue au sentiment d'appartenance évoqué plus haut. Toutefois les conditions de travail et d'études sont fortement impactées par les températures au travail trop basses en hiver et trop élevées en été même si aucun salarié n'a exercé son droit de retrait. La question de l'isolation thermique est un point sensible (et problématique au vu de l'orientation de l'un des DPEA). Un audit a été mené en 2016 qui a permis de chiffrer le montant des travaux nécessaires<sup>28</sup>.

La construction d'une résidence étudiante sur le foncier de l'école (ouverture à la rentrée 2019) permet de disposer de 100 chambres, ce qui est un facteur d'attractivité pour les étudiants étrangers notamment. L'existence d'un SPSI (schéma pluriannuel de stratégie immobilière) atteste de la pertinence de la vision de l'établissement sur son patrimoine mais un point de vigilance relevant des ressources humaines peut à nouveau être énoncé : un profil « responsable des services techniques » de catégorie A est en cours de recrutement et devrait limiter le recours à des prestataires pour établir les cahiers des charges, les documents de consultation pour les marchés, les études ainsi que les menus et grands travaux. L'opportunité de réfléchir à l'internalisation de certaines prestations paraît certaine.

### *c/ De nouveaux outils dans un SI non urbanisé*

L'établissement a fait des efforts pour moderniser ses logiciels sans que néanmoins la cohérence d'ensemble du SI (Système d'information) soit une préoccupation.

Un outil numérique a été mis en place pour les évaluations des formations par les étudiants en 2014-2015 et permet de disposer d'informations sur l'appréciation des étudiants<sup>29</sup>.

En ce qui concerne les aspects financiers, le logiciel utilisé permet de fluidifier le circuit de la dépense mais le circuit de la facturation reste à dématérialiser. Le suivi des contrats de recherche se fait hors de l'outil de gestion financière sur un fichier Excel <sup>TM</sup>, les personnes du service financier n'ont pas encore eu pour l'instant l'opportunité de se former sur ce point.

L'absence de direction informatique est problématique, l'informatique étant pilotée au niveau du secrétariat général. On ne trouve pas trace d'une réflexion sur le matériel informatique, location ou achat, portable pour les étudiants/poste fixe, etc. Deux points de vigilance ressortent qui sont autant de recommandations :

<sup>28</sup> 4,5 M€ HT selon le contrat pluriannuel p. 40.

<sup>29</sup> Il s'agit du logiciel Taïga. cf. RAE p. 55.

- il n'y pas d'outil de suivi analytique ni de suivi de la collecte des informations pour actualiser les indicateurs du contrat pluriannuel avec le MC ;
- l'établissement ne dispose pas d'un intranet. Or, tous les outils sont là pour sa mise en place qui permettrait d'entretenir le sentiment d'appartenance et de garder un certain contrôle au moment d'intégrer l'UGE. S'il y a bien un espace partagé pour les personnels administratifs notamment, leurs dossiers ne semblent pas actualisés et classés de façon méthodique, y compris pour ce qui relève du pilotage.

**Le comité recommande à l'établissement de s'emparer du sujet SI (système d'information) pour optimiser son fonctionnement et créer un espace numérique de travail et/ou un intranet pour faciliter le partage d'informations variées, organisées et actualisées. De plus, le comité recommande de développer la maîtrise de ce qui relève de la maintenance du bâtiment.**

## La recherche

### Une recherche à accompagner, structurer et rendre visible

Créée en 1999, l'année qui suit l'ouverture de l'école, l'équipe de recherche « Observatoire de la condition suburbaine » (OCS) affiche des axes de recherche qui correspondent en partie aux grandes thématiques organisant la formation mise en place par les fondateurs de l'école, du DEEA au DEA, comme pour les formations post DEA. En effet, l'équipe OCS se caractérise par trois axes principaux de recherche, chacun étant lié aux fondateurs de l'école (1. Environnement, énergie et théorie architecturale, 2. Territoire, 3. Histoire et projet). Historiquement, l'équipe OCS a clairement été identifiée sur la question sub- et péri-urbaine. Cet ancrage était aussi celui de l'EAVT. Désormais, la recherche est aussi (comme l'école plus globalement) en pleine évolution. D'une part, cet affichage thématique s'est atténué (mais avec une affirmation de la recherche en architecture) ; d'autre part le nombre de doctorants a crû rapidement récemment (de 2 à 10 en 4 ans) ; enfin, la convergence thématique avec l'I-Site est évidente mais avec le risque que les problématiques scientifiques dans leurs énonciations soient davantage définies à l'échelle de l'UGE.

L'EAVT mène une politique de publication de travaux et de résultats de la recherche par l'édition d'une revue et d'ouvrages. La revue Marnes (4 numéros à ce jour) vise à publier des textes inédits, non traduits ou peu accessibles. Les ouvrages co-édités avec les éditions Parenthèses permettent aux enseignants de l'école, dont ceux de son équipe de recherche en architecture, OCS, de publier leurs résultats en relation avec les thématiques de formation de l'école.

Si les travaux de plusieurs enseignants de l'école ont bien été édités et sont connus dans la communauté nationale et internationale, c'est largement plus à titre personnel que collectif. Il peut être temps de réfléchir désormais à une stratégie plus collective.

Sur le plan des instances, la commission recherche est encore sous-investie. Ses prérogatives sont encore insuffisantes. On peut notamment imaginer qu'elle joue un rôle d'accélérateur pour que les filières de niveau master (les "domaines d'étude" dans d'autres établissements) soient des incubateurs de thématiques et de sujets de recherche. Ces filières sont en effet envisagées comme des "têtes chercheuses" de l'école, en lien aussi avec la pratique.

Sur le plan de la visibilité, l'équipe de recherche OCS n'a pas une place bien identifiée dans l'établissement, les EC ne disposent pas de bureaux, hormis une salle mise tout récemment à disposition des doctorants de l'école. Du point de vue de la visibilité extérieure, il existe certes une publication de qualité, la revue Marnes<sup>30</sup>, qui émane certes de l'équipe de recherche mais qui ne s'apparente pas à une revue de laboratoire. Elle publie principalement des « documents d'architecture » pour éclairer l'architecture et sa pédagogie. Emanant donc de l'équipe, la revue s'en émancipe largement.

---

<sup>30</sup> cf. <https://paris-est.archi.fr/publications/revue-marnes>.

Globalement, le comité émet les recommandations suivantes :

- **tant spatialement qu'en communication, la place de la recherche à l'EAVT reste à conforter ;**
- **le projet scientifique de chaque filière doit être davantage discuté en commission de la recherche. Un travail sur les formes et formats de recherche en architecture pourrait être bénéfique. En outre, l'articulation au sein de l'équipe OCS semble à renforcer pour éviter le risque d'une partition entre une recherche plutôt académique dans l'équipe OCS et une recherche-projet dans les filières de 2<sup>ème</sup> cycle ;**
- **le doctorat doit être considéré comme un cycle pédagogique en tant que tel, abritant une partie de la formation doctorale aujourd'hui intégrée dans l'ED VTT (école doctorale Ville, Transports et Territoires). Cela peut s'inscrire en continuité d'une formation à la recherche qu'il faut également mieux intégrer dès le 2<sup>ème</sup> cycle (cf. partie B du présent rapport).**

## La réussite des étudiants

### La vie étudiante

#### *a/ Une attention aux parcours étudiants*

Si l'implication étudiante dans la vie de l'école était historiquement peu lisible, les nouvelles instances la favorisent en systématisant leur présence dans les différents conseils (CA, CFVE, CR<sup>31</sup>). En outre, il faut souligner la volonté d'ouverture sociale de l'établissement au sein de son territoire, notamment par la participation au projet des Cordées de la réussite mais aussi au programme Egalité des chances en architecture<sup>32</sup> : alors que le taux de réussite de ce programme est de 35 % au niveau national, il est ici de 63 %<sup>33</sup> avec un monitoring par les étudiants en 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année de 1<sup>er</sup> cycle et du tutorat par les professeurs. Notons également un nombre significatif de boursiers<sup>34</sup> et un respect de - et un intérêt pour - les cultures spécifiques aux mondes périurbains.

La taille de l'école favorise l'inter-connaissance et une administration scrupuleuse du bon accueil des étudiants.

Outre l'orientation sociale, une deuxième caractéristique de l'établissement est de fortement renouveler ses effectifs entre les 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> cycles.

**L'engagement social de l'EAVT qui favorise les parcours atypiques est mis en avant par la direction et le corps professoral. Le comité recommande de maintenir une telle orientation.**

#### *b/ Une vie étudiante soignée et active*

Comme dans beaucoup d'Ensa, la vie associative est riche et couvre plusieurs domaines. Elle est globalement en dialogue avec l'établissement qui, par exemple, a sanctuarisé le mercredi après-midi afin notamment de permettre le déploiement d'activités et qui reconnaît l'engagement étudiant et associatif dans les crédits ECTS en 2<sup>ème</sup> cycle. Notons que cette reconnaissance est également attendue par les étudiants en 1<sup>er</sup> cycle. Le tissu associatif pourrait être encore mobilisé pour construire une vraie vie de campus, selon le souhait des étudiants eux-mêmes, s'ouvrant ainsi vers les autres établissements. L'urbanisation du campus, l'intensification de son urbanité peut notamment dépendre de cette capacité des associations de l'EAVT à irriguer l'ensemble.

<sup>31</sup> CFVE : conseil de la formation et de la vie étudiante ; CR : conseil de la recherche.

<sup>32</sup> RAE page 87 La Cordée de la réussite Alvaro Siza est une sensibilisation à l'enseignement supérieur et à l'architecture en particulier ; elle s'appuie sur un partenariat avec 5 collèges et lycées du territoire. Le programme Egalité des chances est porté par la fondation Culture et Diversité, le MC, le ministère de l'éducation nationale et 17 ENSA – il vise à faciliter un recrutement spécifique dans des zones prioritaires de la politique de la Ville, 3 lycées en l'occurrence pour l'EAVT.

<sup>33</sup> Chiffres transmis lors des entretiens sur site.

<sup>34</sup> Selon le site web institutionnel consulté le 4 octobre 2019 : <https://paris-est.archi.fr/ecole/presentation/ouverture-sociale> : 26 % de boursiers.

## c/ Des étudiants reconnus dans la gouvernance de l'établissement

Les étudiants ont désormais leur place, écoutés dans les différentes instances où ils sont représentés ; cela n'exclut pas des discussions en amont de la réunion des instances afin de bien comprendre les sujets abordés. Des délégués par promotion et par atelier de projet peuvent ainsi discuter des affaires de l'école. Ils sont en veille sur le parlement étudiant qui doit se créer à l'échelle de l'UGE et voient positivement l'architecture devenir un pôle de l'université.

Certes, ce sont souvent les mêmes que ceux siégeant dans les instances pour lesquelles il y a relativement peu de candidatures mais le progrès est notable. La préoccupation environnementale est forte chez eux, marquant une certaine impatience à ce que cela transforme l'école dans sa matérialité et ses usages. **Le comité recommande à l'établissement de répondre à ces préoccupations et initiatives étudiantes qui participeront également au dynamisme attendu du nouvel établissement expérimental.**

Les délégués étudiants pointent une certaine surcharge de travail. Ils évoquent en outre l'éloignement spatial du point santé relié à leur école (Paris 5). Un pôle santé à l'échelle de l'UGE est attendu.

## La valorisation et la culture scientifique

### 1 / Des outils de valorisation de la recherche activés de manière encore trop opportuniste

Le comité perçoit une différence entre la politique d'édition de l'école et la valorisation des activités scientifiques d'OCS. Certains programmes de recherche développés par l'équipe OCS possèdent une dimension d'expertise et de transfert de connaissances. Cette activité de transfert est assurée par le labex Futurs Urbains dont est membre l'UMR AUSser et qui soutient la valorisation par des publications orientées vers le monde professionnel. Elle l'est par l'I-Site FUTURE, organisation scientifique et institutionnelle centrée sur le thème de la "ville de demain" et dont le site Internet précise : « Le projet FUTURE sera une formidable occasion de renforcer les partenariats existants et de développer de nouveaux projets avec des entreprises, de la *start-up* au grand groupe, comme avec les acteurs publics (collectivités territoriales, aménageurs territoriaux, acteurs du développement, etc.) ». Notons que l'équipe OCS développe deux programmes de recherche financés dans le cadre de FUTURE.

**Le comité considère que l'activité de valorisation sera d'autant plus forte et structurante pour l'école, qu'OCS disposera de moyens immobiliers lui permettant de renforcer son activité collective et sa présence au sein de l'école.**

L'intégration au sein de l'UGE permettra sûrement une nouvelle structuration de ces actions, on songe notamment à des presses universitaires, à la valorisation à l'international, à un site Internet bilingue, etc. Le travail a d'ores et déjà commencé avec une charte graphique de l'établissement pouvant se décliner à l'échelle de l'UGE.

### 2 / Une culture scientifique et technique en prise avec le territoire

Des outils ont été développés : vidéos de cycles de conférences disponibles sur le site Internet de l'école, co-édition, édition papier et numérique des travaux d'un DSA et d'un DPEA, chaîne *YouTube*, journées doctorales, journées d'études du CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement) de Seine et Marne associant EC et monde technico-politique.

L'EAVT se caractérise par des liens forts avec les acteurs technico-politiques du territoire et ce dès sa fondation. C'est notamment dans le cadre du DSA architecte-urbaniste que ces liens se tissent et

s'entretiennent. Ainsi, depuis près de 15 ans avec le CAUE 77 (journées d'études communes, expositions, analyse urbaine de groupe, etc.) mais aussi avec des collectivités locales ou encore la DDTM<sup>35</sup>.

Le DSA projet urbain et le DPEA Poca s'orientent également vers des partenariats techniques ou des collectivités territoriales. Ils capitalisent tous deux les études réalisées par l'édition de cahiers sur les sujets concernés. L'ensemble des cahiers sont de plus consultables en ligne sur le site de l'école. Les relations avec des partenaires extérieurs sont nombreuses et de qualité, permettant de construire des apports réciproques et plutôt sur le temps long.

**Le comité recommande une meilleure prise en compte des besoins de publics pluriels en vue d'une diffusion élargie de la culture architecturale (offre de formation et de recherche), ce qui permettrait d'accroître le rayonnement de l'établissement notamment au niveau de son territoire.**

## Les politiques européenne et internationale

La situation de l'école par rapport aux différents conventionnements permet de dresser la cartographie suivante, appuyée à la fois sur le RAE et sur les entretiens avec les enseignants. Celui avec l'Université internationale de Rabat (partenariat de l'Ensa de Nancy, et de Marne la Vallée) renvoie davantage à un échange de professeurs que d'étudiants. Les visions de la pédagogie semblent assez contrastées entre les deux établissements. Un partenariat avec l'Université Diego Portales (Chili) a récemment débouché sur un double diplôme. Il concerne pour le moment deux élèves par an pour garantir la qualité du suivi en plus d'un *workshop* annuel croisant les étudiants des deux écoles. Le départ des enseignants initiateurs de cette collaboration, tant pour l'EAVT que pour Diego Portales, nécessite sûrement une attention particulière pour que ne s'amoiendisse pas cette collaboration originale.

La renommée de plusieurs EC permet une visibilité internationale certes, davantage organisée autour d'individus que relevant d'une politique d'internationalisation - certaines relations individuelles ne débouchant pas sur des partenariats pédagogiques. L'absence de stratégie collective est aussi imputable au *turn over* sur le poste de l'international. Or l'opportunité est forte de développer les réseaux en intégrant UGE.

Le développement opérationnel de la politique européenne et internationale est présenté dans la partie B Formation.

**L'EAVT dispose de nombreux atouts pour mieux structurer une politique européenne et internationale, au-delà des relations individuelles développées par certains EC. Il ne s'agit pas tant de multiplier les partenariats que de permettre à ceux existants d'impliquer davantage d'EC et d'étudiants ; l'intégration dans l'UGE devrait permettre à l'établissement de développer une stratégie internationale cohérente.**

---

<sup>35</sup> Direction Départementale des Territoires et de la Mer.

## PARTIE B : L'OFFRE DE FORMATION

### Le positionnement institutionnel de l'offre de formation

#### 1 / Un ensemble de formations, cohérent et en évolution

L'offre de formation de l'EAVT est complète et originale, du 1<sup>er</sup> cycle au 3<sup>ème</sup> cycle, de la formation initiale à la formation post diplôme (DSA et DPEA). Elle se compose d'un DEEA, d'un DEA, de deux formations post DEA (le DSA d'architecte urbaniste et le DPEA Architecture post Carbone), de l'HMONP, et d'une formation à la création d'entreprise en architecture, intitulée Echelle un. L'École accueille également des étudiants inscrits en doctorat.

En moyenne sur les cinq dernières années, 310 étudiants sont inscrits en DEEA conférant le grade de licence, 205 en DEA conférant le grade de master (soit environ une centaine d'étudiants par année de formation, DEEA et DEA), 120 en formation post DEA. L'une des particularités de l'enseignement réside dans un fonctionnement très vertical en cycle de niveau master, les étudiants faisant le choix de rejoindre une même équipe pédagogique pour deux ans. Chaque équipe est plutôt polyvalente et cherche à incarner un rapprochement entre théorie et pratique. L'organisation annuelle d'un "Grand Tour" permet d'inviter des collègues extérieurs à la suite de la tenue des jurys de fin de semestre, moment privilégié d'exposition des productions et de débats autour de l'architecture, de la ville et des territoires.

Les deux formations post-diplôme accueillent de façon dominante des diplômés qui complètent leur formation mais également quelques salariés en formation continue. L'une de ces deux formations, le DPEA architecture post carbone, matière, structure, énergie est coproduite avec l'ENPC depuis 2013. Elle a été réorganisée en 2018 afin de favoriser le nombre de candidatures ; c'est une formation particulièrement originale et fortement d'actualité. L'autre formation, le DSA d'architecte-urbaniste, créé en 2005, est plus classique et vise à compléter le bagage pratique et théorique des architectes en matière d'urbanisme. Mise en place en 2016, la formation Echelle 1, s'apparente à une formation continue destinée aux architectes qui souhaitent développer un projet entrepreneurial.

Avec son DEEA et son DEA, l'EAVT fait partie des écoles dont les formations sont reconnues au titre du RNCP Architecture (code RNCP 24907). Mais les objectifs de formations propres à l'école ne sont pas particulièrement spécifiés, au-delà de la formation aux divers métiers de l'architecture.

L'offre de formation de l'EAVT se caractérise par sa stabilité tout en intégrant les évolutions sociétales. Elle s'appuie également sur les relations entretenues avec son environnement académique.

L'offre de formation des post-diplômes a plusieurs caractéristiques.

1) le DSA Projet urbain : il concentre l'enseignement du projet urbain. Ouvert aux architectes et paysagistes, il existe depuis 13 années en recrutant des promotions de 16 à 20 étudiants (sur 80 candidatures environ). Les sujets abordés traitent du Grand Paris certes mais aussi du littoral (en particulier de l'outre-mer), du rural en décroissance. Cette diversité est assumée, il s'agit de travailler sur des situations critiques.

Ce DSA peut être vu comme l'opérateur du projet initial de l'école qui visait à décloisonner architecte, urbaniste, ingénieur, paysagiste. L'équipe OCS intervient régulièrement dans ce DSA.

2) le DPEA Poca : issu d'un enjeu de focalisation plus poussée sur les questions environnementales, il s'est mis en place en reproduisant la structure pédagogique du DSA. La question du vivant est progressivement devenue centrale. Une articulation à une réalisation « échelle un » (type rural studio) serait intéressante. La formation intègre en outre une mise en situation professionnelle et un mémoire et se déroule désormais sur 12 mois, travaillant sur des études commanditées diverses (échelles, localisations avec la volonté de renforcer des partenariats à l'échelle de la Seine et Marne). Il recrute essentiellement des architectes avec une filière latino-américaine intéressante. Les débouchés sont très divers.

Enfin, la mise en place de l'apprentissage dès la licence 3 à partir de l'année 2019-2020 en partenariat avec le centre des apprentis (CFA) Descartes est une nouvelle possibilité très intéressante de valorisation du travail étudiant, permettant une mise en situation professionnelle longue dès le 1<sup>er</sup> cycle, rémunérant mieux les étudiants apprentis (par opposition aux stagiaires) et permettant donc de meilleures conditions d'apprentissage, plus sereines et moins précaires. Elle affiche complet pour sa première promotion et devrait permettre une meilleure socialisation aux métiers de l'architecture.

## 2 / Un cadre de formation stabilisé

L'offre de formation initiale est encore fondée sur les grands domaines de compétence qui avaient été à la base de la création de l'EAVT en 1998. Le DEEA est toujours organisé à partir du couplage projet et cours, ces derniers étant définis selon quatre domaines, Territoire, Architecture, Construction, Représentation. Au niveau DEA, la stratégie de formation de l'EAVT est toujours celle qui avait présidé à sa fondation, avec une offre visant à l'approfondissement des connaissances et des compétences en matière de conception, selon l'un des quatre domaines suivants : Matière à penser, Métropoles (Fragments depuis la rentrée 2019), Architecture et expérience, Transformation. Outre la filière Matière à penser dont la problématique est restée inchangée, les autres filières ont été plus récemment repensées. Pour la formation en DEA, l'école a choisi et maintenu un principe de formation spécialisée, préférée à une formation plus transversale. Les étudiants choisissent alors l'un de ces quatre domaines qu'ils suivent tout au long du second cycle.

Les modalités pédagogiques des formations, initiales et post DEA, restent classiques, fondées sur la primauté du projet et donc de l'atelier. Les domaines du DEEA et du DEA, bien qu'organisant toujours la formation, sont en cours d'évolution en fonction du départ des enseignants qui avaient fondé l'école et l'arrivée de nouveaux enseignants (filières Transformation et Métropole et Architecture et expérience, en DEA notamment). L'école propose depuis peu l'utilisation d'outils nouveaux comme les plateformes d'apprentissage en ligne : c'était un objectif du contrat pluriannuel (2017-2021), avec à terme, l'annonce de la moitié des cours sur ce type de plateforme<sup>36</sup>. De fait, le RAE est plus mesuré quant à cet horizon<sup>37</sup>. En 2019-2020, 11 cours sur 55 sont sur la plateforme.

Pour donner suite à son engagement à adapter ses formations à la diversité des publics<sup>38</sup>, un tournant a été pris en 2019 par l'école dans les modalités de formation aux métiers de l'architecture avec la toute première formation par apprentissage ouverte au niveau de la 3<sup>ème</sup> année de 1<sup>er</sup> cycle et qui va se prolonger au niveau du DEA dès 2020. Ce sont 20 étudiants qui ont pu s'inscrire dans ce mode de formation pour l'année 2019-2020 pour une promotion d'une centaine d'étudiants (dont une quarantaine en mobilité Erasmus). La formation initiale inclut également depuis 2013 la licence professionnelle Assistant à chef de projet en aménagement de l'espace, la toute première des Ensa. Elle accueille une vingtaine d'étudiants. Cette licence est ouverte aux étudiants ayant réussi leurs deux premières années de 1<sup>er</sup> cycle à l'EAVT ou dans une autre Ensa.

La contribution nouvelle à un DSA Architecture et maîtrise d'ouvrage est à signaler depuis 3 ans, en partenariat avec l'Ensa Belleville. Cette formation concerne plutôt des architectes à un rythme de deux jours d'enseignement par semaine et un commanditaire identifié sur l'année. C'est une formation sur deux ans incluant une mise en situation professionnelle accueillant 10 à 15 étudiants, principalement étrangers et ayant déjà une expérience professionnelle, pour une trentaine de candidats.

Ces changements ne sont pas issus des travaux d'un conseil de perfectionnement, type d'organisation qui n'existe pas dans les écoles d'architecture, probablement à cause de la présence historique d'un grand nombre de praticiens intervenants.

<sup>36</sup> cf. p.22 EAVT\_AL\_02\_05\_contrat\_MC.pdf.

<sup>37</sup> cf. RAE p.53, « 3.2.1.4. La question du numérique ».

<sup>38</sup> cf. contrat pluriannuel 2017-2021 EAVT MC.

### 3 / Des cloisonnements pédagogiques et une forte sensibilisation à la professionnalisation

Le cloisonnement est fort et affirmé à l'école entre le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>ème</sup> cycle. De même, les filières de niveau master sont affirmées et portent le risque d'une approche en silo (en dehors de l'inter-semester qui croise les filières). En développant des partenariats avec d'autres écoles (paysage par exemple), le risque existe de développement d'une école à deux vitesses ou d'un éclatement des références. C'est une question à réfléchir dans la globalité. **Tout en reconnaissant le choix fait à l'EAVT de verticalisation pédagogique en cycle de niveau master, le comité suggère de déployer une attention aux possibles « effets de chapelle » que cette organisation peut engendrer.**

Les outils pédagogiques que sont le séminaire et le projet sont reconnus et efficaces. Notons des croisements pertinents dans les jurys, atténuant l'effet tubulaire des filières. L'apport du numérique à la pédagogie est plutôt embryonnaire mais réel.

Deux points forts apparaissent. D'une part la licence professionnelle qui accueille des profils diversifiés et donne une visibilité à l'école dans la profession. L'insertion professionnelle des étudiants ayant opté pour cette licence montre que la poursuite d'études est faible<sup>39</sup> et qu'elle se fait dans les secteurs d'activité couverts par la formation. Aussi apparaît-elle plutôt convaincante. D'autre part avec le dispositif « Échelle un » pensé sur-mesure pour accompagner la création d'agences d'architecture il pallie un manque puisque les professions réglementées n'ont pas accès aux pépinières d'entreprises. Cette initiative unique en son genre en France attire de nombreux candidats. Notons qu'elle est également accréditée pour répondre à l'injonction de l'Ordre des Architectes qui demande à ses membres de valider 60h de formation continue tous les trois ans. **Des liens plus forts pourraient être tissés entre ce dispositif d'accompagnement à la création d'agence d'architecture et la formation HMONP.**

### 4 / Une école reliée à son environnement académique qui pourrait être source d'adaptation

Le partenaire principal au niveau local est l'ENPC, avec la filière de DEA Matière à penser qui propose un parcours de formation architecte ingénieur (environ une dizaine d'étudiants par année de DEA suivent ce parcours). Cependant, l'école n'entretient pas de relations instituées avec l'Ecole d'Urbanisme de Paris tant en formation initiale qu'au niveau de son DSA. L'entrée dans l'UGE pourrait avoir quelques impacts sur son offre de formation et il serait intéressant de voir l'école prendre les devants en cartographiant plus clairement l'offre pédagogique et de recherche. **Le comité suggère de mettre en place un groupe de travail opérant cette cartographie et faisant des propositions pédagogiques à l'échelle du campus afin de renforcer un socle commun de connaissances et compétences en architecture, urbanisme et paysage.**

## La gouvernance et le pilotage de l'offre de formation

### 1 / Un pilotage classique de la formation initiale et des post-diplômes spécifiques

Jusqu'à la mise en place de la nouvelle organisation en matière de gouvernance de l'école (CA, CPS incluant CFVE et CR), le pilotage de l'offre de formation était assuré conjointement par le conseil de

<sup>39</sup> Sur les 50 % de diplômés ayant répondu à l'enquête, un ou deux étudiants ont poursuivi les études après la licence professionnelle.

l'enseignement et le CA. Le rôle de ces instances était à la fois technique et stratégique. Entre 1998 et 2018, les grandes orientations en matière de formation n'ont guère évolué, si ce n'est l'ouverture de la formation par apprentissage et de la licence professionnelle. C'est toutefois dans cette période que des décisions d'engagement dans le I-Site Future ont été prises. Avec la mise en place de la CFVE, l'arrivée de nouveaux enseignants, leur statut nouveau d'enseignant-chercheur, le développement de la recherche et de sa relation aux formations, le CPS (réunion de la CFVE et de la CR) pourra avoir un rôle stratégique plus affirmé permettant d'analyser et faire évoluer l'offre pédagogique. **Le comité recommande une telle évolution.**

La CFVE affirme d'ores et déjà cette orientation avec notamment la réforme de la maquette de formation du 1<sup>er</sup> cycle, alors que précédemment, le conseil des études avait maintenu la structure du 2<sup>ème</sup> cycle. Le pilotage opérationnel du 1<sup>er</sup> cycle est assuré par les responsables d'années, et les quatre enseignants qui sont responsables des quatre champs qui organisent l'enseignement en DEEA (Territoire, Représentation, Architecture, Construction). Comme le 2<sup>ème</sup> cycle est constitué de quatre filières, chaque étudiant s'inscrivant uniquement dans l'une d'entre elles, son pilotage opérationnel est assuré par les quatre enseignants qui ont chacun la responsabilité d'une filière. La relation entre les dimensions stratégique et opérationnelle du pilotage est assurée par la place qu'occupe quasiment tout l'ensemble des responsables du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>ème</sup> cycle au sein du CA et du CPS. La gestion administrative des formations est quant à elle assurée par le département des études et de la scolarité et accompagnant la coordination pédagogique, rattachée au département du pilotage stratégique.

L'offre de formation des post-diplômes a plusieurs caractéristiques (*cf. supra*). Leur pilotage se fait par un ou deux enseignants coordinateurs à la fois en lien avec des milieux professionnels et avec l'équipe OCS. **Dans l'ensemble, le comité considère comme lisible et efficace ce pilotage des formations.**

## 2 / L'école met en pratique l'évaluation des enseignements par les étudiants

Depuis 2014, l'école a une pratique de l'évaluation des enseignements par les étudiants à partir de deux dispositifs complémentaires. Le premier est une évaluation semestrielle de chaque enseignement via le logiciel *Taïga*. Cette évaluation est destinée aux enseignants et aux coordinateurs d'enseignement. Le second dispositif est une réunion annuelle entre l'administration et un panel d'étudiants de chaque année des trois cycles de formation. Cette réunion permet aux étudiants d'aborder des questions liées à l'organisation des études et de traiter de problèmes qui ne relèvent pas uniquement de l'évaluation d'un enseignement.

## Le lien recherche - formation

### 1/ Des thèmes communs mais une timide initiation à la recherche

La formation à la recherche et par la recherche en formation initiale n'est que partiellement initiée. Dans son contrat pluriannuel 2017-2021 avec le MC, l'école indiquait que depuis sa création, ses actions avaient pour cible la pédagogie et la formation. 20 années après sa création, elle considère être à un tournant en matière de développement de la recherche et de sa relation à la formation. Cette relation est à ce jour thématique et tout juste partiellement initiée.

Le DEEA est organisé par quatre grandes thématiques, dont deux sont directement liées aux axes de recherche affichés par l'équipe OCS, Territoire pour l'un, Architecture (et histoire) pour l'autre. En DEA, les quatre filières sont plus ou moins voisines des axes d'OCS, le DPEA correspondant thématiquement à l'axe Environnement, énergie et théorie architecturale. Mais ces voisinages n'ont pas conduit à une généralisation de la formation à la recherche par la recherche.

Le livret de l'étudiant indique que le DEEA se conclut par la « production d'un rapport d'étude, véritable initiation à la recherche », alors que la grille ne présente aucun cours dédié à la méthodologie de recherche.

Quant au DEA, la formation à la recherche et par la recherche s'appuie sur un seul atelier recherche de 24 heures offert en cours optionnel aux étudiants en S7, S8 et S9, valant 2 ECTS. A ce jour, cette formation correspond dans la filière « Matière à penser » à la rédaction d'un article scientifique, lié à son séminaire et dans la filière Transformation, à la réalisation d'un mémoire-fiction. Les « livrables » sont différents suivant les filières et le comité recommande de les harmoniser même si la généralisation de la formation à la recherche par la recherche à partir d'un même schéma pour les quatre filières du DEA n'est pas encore un objectif explicitement retenu. En outre, cette mention recherche n'est pas précisée dans son contenu. **Le comité recommande de mettre en place de manière plus explicite dans la formation des deux cycles des enseignements d'initiation à et de culture de la recherche.**

## 2/ Une pédagogie en cycle de niveau master en position favorable à l'initiation à la recherche

La volonté d'affirmer la vocation d'incubateur de sujets de recherche du 2<sup>ème</sup> cycle est présente. La formation, source du développement de la recherche est ainsi affirmée. Une place particulière est ainsi accordée aux filières à partir desquelles se nourrissent des énoncés scientifiques : c'est un potentiel de lien fort entre recherche et formation.

La visée stratégique portant sur le développement de la formation à la recherche en architecture a conduit les enseignants tant professionnels que chercheurs à reconnaître le rôle structurant que devront avoir les quatre domaines du DEA dans le développement de l'équipe OCS, accompagné d'un renforcement du travail collectif, pour une équipe encore marquée par une activité de recherche plutôt individualisée. Avec ce renforcement envisagé, les enseignants considèrent que le DEA sera organisé à parité entre la formation au projet en atelier et le séminaire débouchant sur la réalisation d'un mémoire lié en partie ou en totalité à la recherche, sur les thématiques communes à OCS et au DEA.

Jusqu'à la mise en place de la CFVE en 2019, la recherche n'était pas un champ traité par le système de gouvernance de l'EAVT. **Désormais, le lien entre formation et recherche, en cours de construction, gagnerait à être envisagé comme un axe stratégique du développement de l'école et de son équipe, qui devra gérer sa position au sein de l'UMR AUSSer et son inscription au sein de l'Université Gustave Eiffel à laquelle, en outre, est associée l'ENPC, l'un des partenaires principaux actuels de l'EAVT au sein du site de Marne la Vallée.** L'école est active aujourd'hui dans le renforcement du lien entre formation et recherche, ayant dédié un poste de MCFA (maître de conférences associé) au recrutement de deux ingénieurs de recherche à mi-temps, chargés de soutenir le développement de l'équipe OCS.

Ce renforcement va de pair avec celui de l'équipe OCS, aujourd'hui actualisé par l'augmentation de son nombre d'habilités à diriger des recherches (1 à ce jour, 2 à la fin de l'année et en perspective à moyen terme, 4 HDR), de l'augmentation sensible de son nombre de doctorants, de 8 aujourd'hui à 12 prochainement. Il va de pair avec le rôle accru des formations post DEA (DSA et DPEA) en matière d'initiation à la recherche.

Enfin, ce renforcement est favorisé par une politique de recrutement qui, dorénavant, pose la capacité à s'engager dans la recherche comme un critère de sélection.

## 3 / Des ressources pédagogiques mobilisées pour le développement de l'établissement et de l'offre de formation

Le service « documentation » est associé au pôle « pilotage stratégique », signe d'une volonté d'affirmer son rôle moteur. Dans les faits, des projets concrets et visibles avec d'autres établissements de la cité Descartes sont amorcés, préfigurant les possibilités que pourrait offrir l'UGE. La documentation n'est donc pas qu'une boîte à outils mais relève bien d'une conception stratégique.

Le centre de documentation offre à ses usagers et au public de la cité Descartes, une grande richesse culturelle dans l'architecture et ses domaines connexes. D'une surface de 584 m<sup>2</sup>, avec 80 à 100 postes<sup>40</sup> de travail, il est au cœur du bâtiment un espace actif et proactif ouvert de 9 heures 30 à 20 heures (22 heures les

<sup>40</sup> Chiffres transmis lors des entretiens sur site.

jeudi et vendredi)<sup>41</sup>. Les trois collaboratrices participent activement à la vie de l'école et s'impliquent dans les projets menés par le réseau ArchiRes des bibliothèques des Ensa (mutualisation des fonds et intégration au Sudoc). Elles recherchent toutes les solutions pour être aux services des étudiants, enseignants et chercheurs de l'institution.

Le fonds est constitué de 22500 ouvrages, 26400<sup>42</sup> sont inventoriés dans ArchiRes (avec les périodiques), 2000 DVD complètent la collection.

L'espace prototypage n'est en revanche pas relié au pilotage stratégique. Une équipe de moniteurs formés contribue à l'usage et à la formation des étudiants, et cela jusqu'à 22 heures pour une partie des outils. L'ensemble des formations, dont les post-2<sup>ème</sup> cycle, utilise cette ressource. Un réseau des espaces de ce type est en cours au sein du site – afin de pouvoir compléter les outils et les besoins – des étudiants d'autres établissements viennent ponctuellement utiliser cet espace et réciproquement pour les espaces de prototypes proposés par les autres établissements (ENPC<sup>43</sup>, *maker space*, etc.).

## Les politiques européenne et internationale

### Une politique de mobilité à développer et structurer

Un premier point qui s'impose est la différenciation faite à l'école entre la mobilité d'un côté et les partenariats de l'autre. La séparation de ces deux domaines a pour objectif de distinguer la gestion de la prospective.

Du côté de la mobilité étudiante, l'école a fait le choix de la prioriser en 1<sup>er</sup> cycle. C'est cohérent avec le programme pédagogique mais interroge à l'avenir avec l'intégration au sein de l'UGE et l'internationalisation croissante des formations en 2<sup>ème</sup> cycle (d'autant que ces filières sont vues comme d'excellence par l'école). Les départs en cycle de niveau master sont pour l'instant gérés comme des exceptions.

35 étudiants partent en mobilité et environ le même nombre en année de césure chaque année. Globalement les étudiants sont bien encadrés et aidés dans leurs échanges. Il faut ajouter à ce flux l'existence de *workshop* avec des étudiants d'autres écoles (Espagne, Norvège, Italie, Chine) souvent liés à la recherche d'un enseignant ; il serait intéressant de les transformer en liens plus forts et sur le long terme.

Même si le français reste naturellement la langue de référence, des efforts sont à faire pour développer l'anglais (site Internet, cours, promotion des formations à l'étranger). L'enseignement de la filière Architecture et expérience est intégralement en anglais depuis 2019-2020. Dans les autres filières, au moins un atelier de projet est en anglais et récemment des cours en anglais sont délivrés en cycle licence.

**Une analyse complète et détaillée des motivations et mécanismes de mobilité entrante et sortante est à mettre en place afin de mieux développer les échanges et valoriser les spécificités de l'école.**

L'ouverture de logements à proximité de l'école va favoriser l'accueil d'étudiants et l'opportunité se présente de créer un groupe "Erasmus" à l'échelle du campus et non de l'école pour accompagner les étudiants en mobilité entrante.

Quant à la mobilité enseignante, elle est peu connue sur le plan institutionnel (dispositifs Erasmus, délégation CNRS, échanges via Campus France) et cela reste un chantier pour l'école, au-delà des initiatives personnelles d'enseignants dont la réputation dépasse le cadre national.

---

<sup>41</sup> RAE page 65.

<sup>42</sup> Chiffres transmis lors de l'entretien avec le responsable de la bibliothèque.

<sup>43</sup> L'École nationale des ponts et chaussées.

## DEEA<sup>44</sup>

Le rapport d'activités mentionne pour l'année 2016-17, 317 étudiants en premier cycle et 22 étudiants en licence professionnelle.

### Objectifs de la formation et modalités pédagogiques

Le premier cycle qui conduit au diplôme d'études en architecture (DEEA) de l'École d'architecture de la ville et des territoires Paris-Est, confère le grade de licence – il se déroule en 3 ans. Le rapport d'autoévaluation de l'établissement rappelle que dès sa création, il a souhaité être une « École polytechnique de l'aménagement des territoires » avec une « une vision transversale de l'architecture en interaction avec l'urbanisme, le paysage et l'ingénierie »<sup>45</sup>. Cette vision partagée interroge de fait le découpage disciplinaire des Ensa (lié aux champs de recrutement des enseignants). Ils sont depuis la création de l'école en 1998 redéployés en « quatre grands champs disciplinaires (Territoire, Architecture, Représentation et Construction) lesquels sont tous traversés par l'histoire, discipline considérée ici comme un lien interchamps »<sup>46</sup>.

Si l'ambition initiale de l'école fondait son projet pédagogique « sur une conception de l'architecture engagée dans la transformation de la ville et des territoires », l'actuel livret des études ne la rejoint pas, en mentionnant : « Le 1er cycle a pour objectif de donner à l'étudiant, d'où qu'il vienne, les moyens d'acquérir les connaissances fondamentales de l'architecture »<sup>47</sup>.

La redéfinition en 4 grands champs pour partie transversaux aux champs disciplinaires habituels dans les Ensa donne un caractère clair et singulier au DEEA par rapport aux autres écoles. Ces enseignements-là représentent 50 % du temps, l'autre moitié étant consacrée à l'enseignement et à la pratique du projet.

Il est intéressant de voir que 20 ans après cette mise en place, elle reste opérante et signifiante, même si les évolutions effectuées au fil des années, le départ des enseignants fondateurs et l'arrivée de nouveaux enseignants bousculent un peu dans les détails la lisibilité initiale. Il sera nécessaire dans les années à venir soit de consolider ce parti-pris, soit de le faire évoluer, mais en conscience. Le rapport d'auto-évaluation montre que cette question est en débat au sein des instances<sup>48</sup>. L'arrivée des nouveaux enseignants pour les années à venir (et donc les profils et compétences attendus pour les fiches de poste) devrait se faire pour partie dans le cadre de la redéfinition de ces champs au prisme de leurs enjeux contemporains et du fait de l'originalité de la position de l'école, une école de la ville et des territoires.

À la lecture du livret des études (très clair), les objectifs de la formation en matière de connaissances et de compétences à acquérir sont explicites, les modalités d'enseignements sont souvent originales dans leurs formes et formats. Les compétences à acquérir sont la plupart du temps formulées explicitement. Le livret des études précise qu'en cas de difficultés (particulièrement la première année), les étudiants de 1<sup>er</sup> cycle peuvent bénéficier d'un soutien personnalisé (tutorat).

L'évaluation des connaissances est indiquée clairement, les modalités sont précisément établies au sein du livret des études.

L'ensemble fonctionne par semestre (de S1 à S6). En revanche, on ne lit pas les possibilités d'options ou choix multiples si elles existent (en dehors du choix de l'atelier de projet à partir du troisième semestre). On a aussi du mal à lire s'il y a des possibilités de moduler semestre après semestre ses inscriptions dans les différentes UE. Il

---

<sup>44</sup> Ici comme pour le DEA, l'analyse s'appuie principalement sur les entretiens menés lors de la visite du comité et la lecture des documents suivants :

Livret des études – DEEA / EAVT\_AL\_03\_05\_LIVRET\_FORMATION\_DEEA  
Rapport d'autoévaluation / EAVT\_DP\_01\_REA.

<sup>45</sup> RAE, p.46.

<sup>46</sup> RAE, p.47.

<sup>47</sup> Livret des études, p.6.

<sup>48</sup> RAE p. 49-50.

est uniquement indiqué : « Quatre inscriptions annuelles ou huit inscriptions semestrielles maximum en vue de l'obtention du diplôme d'études en architecture. »

À noter qu'un dispositif original, l'inter semestre, croise les étudiants de 1<sup>er</sup> cycle et les étudiants de 2<sup>ème</sup> cycle (ce qui permet aussi de croiser les enseignants). Cet inter semestre semble plébiscité par les étudiants, dont quelques-uns s'inquiètent d'une diminution possible (le passage de deux semaines à une seule semaine d'inter semestre).

L'intégration à l'Université Gustave Eiffel devrait pouvoir ouvrir pour les étudiants en architecture des nouvelles possibilités de cours, séminaires, ateliers, avec le reste de la communauté universitaire, et inversement, d'ouvrir des possibilités pour les étudiants de Gustave Eiffel de pouvoir prendre des enseignements auprès de l'EAVT.

Le cycle de niveau licence ne vise pas explicitement un métier, mais prépare au passage en formation de niveau master. En parallèle à ce cycle principal, une initiative récente de l'EAVT a été la création d'une licence professionnelle d'assistant à chef de projet en aménagement de l'espace (ACPAE) visant une insertion professionnelle rapide. Cette formation est en partenariat avec l'Upem, l'Ensa Paris-Belleville, et l'EIVP. Il est dommage que le détail de cette formation ne soit pas présenté dans le livret des études afin de la faire exister pleinement comme une possibilité d'orientation au sein de ce cycle. Après 4 ans d'existence et une vingtaine d'étudiants par promotion, elle fonctionne de mieux en mieux et attire de plus en plus, cela se voit dans l'atelier de synthèse réalisé avant de partir en stage. Il s'agit d'une expérience prometteuse et qui semble trouver sa place tant au sein des étudiants de 1<sup>er</sup> cycle qu'au sein des agences et structures qui recrutent ensuite ces profils d'assistant<sup>49</sup>.

Enfin, il est possible dès la troisième année du DEEA de faire son cursus en apprentissage. Il s'agit là aussi d'une expérience nouvelle et originale pour les écoles d'architecture. Ce dispositif permet notamment de toucher un public économiquement moins favorisé et d'établir des relations fortes dès le 1<sup>er</sup> cycle avec le monde professionnel. Il sera très intéressant, lors de la prochaine évaluation Hcéres, de regarder de près ce dispositif qui pourrait trouver à se généraliser au sein des écoles d'architecture.

## Organisation pédagogique de la formation

La structure de la formation du DEEA est claire et pensée pour une continuité en 2<sup>ème</sup> cycle, elle s'énonce comme étant un premier cycle d'initiation<sup>50</sup>. Elle permet peu aux étudiants de dessiner leur propre parcours en choisissant ou modulant semestre par semestre des UE variées en dehors des ateliers de projet. C'est un choix assez volontaire de l'établissement aujourd'hui à l'échelle du niveau licence, contrairement au niveau master qui présente 4 filières distinctes et au choix. C'est une des caractéristiques des écoles d'architecture que d'avoir un cursus assez linéaire jusqu'à l'arrivée en 2<sup>ème</sup> cycle. Le nombre assez important d'étudiants qui prennent une année de césure après la troisième année montre une appétence à faire une pause et à expérimenter autre chose le temps d'une année, avant de reprendre en cycle de niveau master.

Le contrat d'établissement pluriannuel 2017-2021 conclu avec le MC présente des objectifs stratégiques en matière de formation « Répondre aux enjeux de la transition environnementale, » et « Répondre aux enjeux de la transition numérique »<sup>51</sup>. Ces deux objectifs ont récemment pu être traduits en matière d'orientation de la formation au niveau du DEEA : notamment dans le champ *Représentation* et pour les deux filières *Architecture et expérience* et *Matière à penser*. Il sera intéressant à terme de regarder comment dans le débat sur les quatre champs disciplinaires définis par l'Ensa Paris Est, ces deux objectifs seront pris en compte, soit de façon structurelle par la refonte de 4 grands champs disciplinaires, soit par une introduction plus explicite de ces objectifs à l'intérieur de champs disciplinaires existants (nouveaux cours, séminaires, nouveaux intitulés), soit encore de façon transversale aux 4 champs comme l'est l'histoire actuellement.

---

<sup>49</sup> cf. entretiens.

<sup>50</sup> cf. RAE p.57.

<sup>51</sup> Resp. pp 19 et 20.

L'entrée dans l'UGE devrait permettre aux étudiants en architecture d'acquérir des compétences additionnelles utiles à leur insertion professionnelle et à la poursuite d'études, mais à condition que les emplois du temps laissent une place à cette possibilité. Il a été noté dans la rédaction en 2015 du diagnostic préalable au contrat d'établissement pluriannuel 2017-2021 comme point faible qu'en général la charge de travail des étudiants ne permet pas de profiter de la richesse des enseignements dispensés par les autres établissements du campus<sup>52</sup>. Un travail de coordination à l'échelle des enseignements visant à alléger la charge de travail a depuis été mis en place. Ce sera un point d'attention important à surveiller pour la suite.

Le pilotage et la coordination des enseignements se font par différents systèmes :

- un enseignant responsable issu de l'enseignement de projet coordonne chaque année de DEEA (coordination horizontale) ;
- un enseignant responsable de champ disciplinaire en charge de la cohérence de l'enseignement transversal sur les trois années (coordination verticale) ;
- un ensemble de réunions mobilisant les responsables des champs autour du coordinateur. Il est indiqué que ces réunions sont difficiles à mettre en place car les enseignants ne sont pas obligatoirement présents les mêmes jours dans l'établissement.

L'évaluation des enseignements se fait via le logiciel *Taïga*. Ce dispositif est discuté et soumis à amélioration<sup>53</sup>. Il est complété pour les ateliers de projet par un temps nommé *Le Grand Tour* en présence d'experts internationaux. Une seconde évaluation se fait aussi par un panel d'étudiants. Ce dispositif est intéressant mais encore à améliorer en particulier dans l'organisation des temps d'échanges finaux.

Si la place du numérique dans l'enseignement est encore à renforcer, il est indéniable que l'établissement a mis en place dès son ouverture il y a 20 ans des enseignements mettant en œuvre des principes d'innovations pédagogiques (travail en atelier, Échelle un, expérimentation, séminaire inversé, production collective, investissement dans des projets dépassant le cadre pédagogique, travail avec des partenaires, atelier inter semestre, etc.). Comment peuvent se renouveler et se compléter ces formes et ces formats pédagogiques demain pour donner à chaque étudiant des formes d'autonomie dans la construction de sa formation (*e-learning*, etc.) ?

Le comité dispose de peu d'informations pour le DEEA sur la formation pratique avec la validation d'acquis totale ou partielle pour des entrants en cours de cycle.

Une « commission césure » permet chaque année à une trentaine d'étudiants, généralement en 3<sup>ème</sup> année, de prendre une année d'interruption (voyage, autre formation, travail, expériences collectives, etc.). Cette possibilité est de plus en plus sollicitée par les étudiants et semble même être un plus sur un CV dans les milieux de l'architecture et de l'aménagement.

Enfin, la mobilité à l'international rendue possible principalement en 3<sup>ème</sup> année est plébiscitée par les étudiants et semble bien accompagnée pour les établissements en convention avec l'Ensa Paris Est, et cela malgré les difficultés passées pour disposer d'un vrai service sur l'international, situation en passe d'être réglée par l'arrivée d'une nouvelle personne à ce poste. **En résumé, l'organisation pédagogique en cycle de niveau licence est bien charpentée et consiste en un ensemble cohérent, doté d'une originalité avec une licence professionnelle.**

## Suivi de l'insertion professionnelle des diplômés

Ce point concerne principalement le DEA pour les débouchés, mais il trouve des déclinaisons tout au long de la formation des étudiants, en particulier par les stages et les réorientations.

L'école ne dispose pas aujourd'hui d'un observatoire sur le devenir de ses diplômés (même s'il a été précisé durant les entretiens qu'il y a de bons retours de la formation de la part des professionnels qui les

---

<sup>52</sup> cf. RAE, p.59.

<sup>53</sup> RAE, pp. 55-56.

embauchent), ou sur la gestion des stages et des orientations. L'arrivée dans l'UGE pourrait améliorer cette connaissance.

Cependant l'école a mis en place deux dispositifs très intéressants :

- le dispositif Pépite<sup>54</sup> pour créer une activité en cours de cursus (3 étudiants à ce jour) ;
- le dispositif Échelle un : celui-ci permet à celles et ceux qui le souhaitent d'être accompagnés pour leur projet de création d'une agence ou d'aider les agences récentes déjà créées. Depuis 3 ans, près de 20 agences par an ont ainsi pu être accompagnées en proposant des formations continues, des permanences de conseil sur la gestion, la communication, la prospection, le BIM, des rencontres avec des professionnels, etc.

L'association des alumni est de création récente (2016). Elle peine à trouver des personnes qui veulent s'y impliquer et la faire vivre. **Le comité recommande à l'établissement de se donner les moyens d'accompagner davantage cette association, notamment en assurant un suivi-observatoire du devenir des diplômés.**

## Conclusion : diplôme DEEA

### 1 / Les points forts

- Une offre pédagogique claire et un accompagnement fort des étudiants avec une ouverture aux parcours atypiques et aux différentes cultures de l'urbain ;
- Une approche cohérente et originale par quatre grands champs croisant différentes disciplines ;
- Une propédeutique bien pensée sur les trois années de la formation avec des formes et des formats pédagogiques originaux, tant pour les cours, les séminaires que les projets et intégrant la possibilité de passer les deux derniers semestres du DEEA à l'étranger ;
- La création d'une licence professionnelle et la possibilité de l'alternance (apprentissage) dès la 3<sup>ème</sup> année d'études.

### 2 / Les points faibles

- Peu de possibilités pour les étudiants de construire une partie de leur formation en dehors des choix d'atelier de projet ;
- De multiples dispositifs pour l'évaluation de l'enseignement, mais qui restent difficiles à partager et capitaliser.

### 3 / Les recommandations

- Mieux afficher l'existence et les possibilités données par la licence professionnelle et la formation en apprentissage ;
- Conforter l'ancrage ville et territoires pour penser l'architecture au prisme en particulier des questions environnementales et numériques ;
- Penser l'évolution des contenus des champs du DEEA et pour partie à co-construire avec l'Université Gustave Eiffel ;
- Donner davantage d'autonomie dans la construction de sa formation à chaque étudiant et veiller à réduire la surcharge de travail.

---

<sup>54</sup> pôle étudiant pour l'innovation, le transfert et l'entrepreneuriat.

## DEA

### Objectifs de la formation et modalités pédagogiques

L'actuelle formation de 2<sup>ème</sup> cycle qui conduit au diplôme d'État d'architecte (DEA) de l'EAVT, représente en grande partie l'orientation singulière en matière de formation de cette école au sein de l'ensemble français des formations à l'architecture. Le contenu et l'organisation de cette formation ont peu évolué en une vingtaine d'années, l'école ayant été créée en 1998. Le rapport d'autoévaluation de l'établissement rappelle que dès sa création, il a souhaité être une « École polytechnique de l'aménagement des territoires » avec une « une vision transversale de l'architecture en interaction avec l'urbanisme, le paysage et l'ingénierie »<sup>55</sup>.

Alors que le premier cycle est classiquement défini comme un cycle d'initiation et d'acquisition des connaissances de base en architecture, le second est un cycle d'approfondissement et de spécialisation. Les fondateurs de l'École ont mis en place un 2<sup>ème</sup> cycle avec quatre filières quasiment indépendantes les unes des autres, chacune d'elles était dirigée par l'un des fondateurs de l'école. Le contenu pédagogique de chaque filière correspond à une dimension particulière de l'architecture :

- Matière à penser : la réalisation et sa matérialité sont engagées dans le processus de conception du bâti ;
- Architecture et expérience : historiquement, théorie architecturale et pratique vont de pair ; la théorie « permet de prendre des décisions raisonnées quant à la mise en forme des bâtiments »<sup>56</sup> ;
- Fragments (Nom donné à la filière Métropole à la rentrée 2019-2020, après le départ de son ancien directeur) : L'objet architectural doit être conçu dans son rapport systémique à l'espace urbain ;
- Transformation. Cette filière part du principe que les dispositions « Scot facteur 4 » amènent l'architecture à s'inscrire dans une démarche qui exclut l'extension des espaces urbains.

En moyenne 200 étudiants sont inscrits en 2<sup>ème</sup> cycle, soit environ une centaine par année. L'école vise à une bonne répartition entre les filières, la plus demandée étant la filière Matière à penser car elle inclut la formation Structure et architecture qui réunit une dizaine d'étudiants par année, élèves architectes et élèves ingénieurs (association avec l'École des Ponts ParisTech). L'ex-filière métropole qui voisine avec l'urbanisme était jusqu'à ce jour majoritairement demandée par les entrants extérieurs à l'école en 2<sup>ème</sup> cycle, en moyenne 10 entrées par année, de 2013 à 2017, équilibrant les sortants de l'école après le 1<sup>er</sup> cycle.

### Une approche par compétences à développer

Le document d'autoévaluation et ses annexes ne font pas mention du Répertoire National des Certifications Professionnelles n° 24907 (RNCP) ni de la directive européenne 2005/35/CE en ce qui concerne la finalisation des formations, dont le DEA. La fiche RNCP traite de toute la formation du premier cycle à l'habilitation à la maîtrise d'œuvre en son nom propre (HMONP). Elle met en avant l'enseignement du projet et la prise en compte du développement durable. Pour le niveau master, cette fiche ne définit guère d'autres objectifs ni de compétences autres qu'à pratiquer le projet. La directive européenne est plus précise : elle propose onze domaines de connaissances et de compétences que l'étudiant doit acquérir.

La part prépondérante donnée à l'exercice du projet répond aux objectifs de la fiche RNCP.

L'approche par compétences n'est pas mise en œuvre. Le livret de l'étudiant présente chaque filière par une déclaration de foi qui définit leur position idéologique. Le séminaire rattaché à la filière est défini par son orientation. Chaque cours fait l'objet d'une fiche avec le sujet traité, son contenu, son mode d'évaluation, son nombre d'heures et les crédits qui lui sont rattachés.

Alors que le document « Axes stratégiques de développement » n'aborde pas directement la formation DEA, le Contrat d'établissement pluriannuel 2017-2021 avec le MC présente des objectifs stratégiques en matière

---

<sup>55</sup> cf. RAE, p.46.

<sup>56</sup> cf. livret de l'étudiant, p.15.

de formation comme « Répondre aux enjeux de la transition environnementale, » et « Répondre aux enjeux de la transition numérique »<sup>57</sup>. Ces deux objectifs ne sont pas directement traduits en matière d'orientation de la formation au niveau du DEA ; la question environnementale n'est citée qu'au sein de la présentation de la filière « transformation ».

## Un champ professionnel à mieux connaître et faire connaître

Étant une école formant à l'exercice du métier d'architecte, il est probable que les débouchés en matière de métiers doivent être a priori plus ou moins connus des étudiants de l'EAVT, d'autant que le corps des enseignants inclut nombre de praticiens qui peuvent faire état directement ou indirectement de leur activité professionnelle (les maîtres de conférences associés et les contractuels et intervenants représentent environ 8 % du nombre total d'enseignants de l'école).

Au-delà de cette situation, l'école a mis en place un cours sur les métiers de l'architecture mais elle pourrait renforcer cette sensibilisation pour mieux faire connaître les divers domaines professionnels et métiers ouverts aux futurs diplômés, de type forum des métiers.

## Organisation pédagogique de la formation

### Une formation organisée selon quatre spécialités ; une partie commune très restreinte

Chacune des quatre filières du DEA présente la même organisation. La formation comporte quatre grandes composantes, les projets, un séminaire, les cours et l'ensemble commun aux quatre filières. Les projets et le séminaire sont propres à chacune des filières. Les cours ont une partie propre à chaque filière et obligatoire à leurs étudiants et une partie ouverte à tous les étudiants. L'ensemble commun est composé d'un séminaire intensif qui se déploie sur deux semestres (le deuxième et le troisième), d'un stage de deux à trois mois à temps plein et d'un entraînement au TOEIC<sup>58</sup> pour les étudiants qui n'ont pas encore obtenu le niveau requis, indispensable à l'obtention du diplôme.

Chaque semestre du DEA contient un atelier projet, dont le projet de fin d'études (PFE) situé au quatrième et dernier semestre. Le séminaire débouche sur la rédaction d'un mémoire qui peut également être présenté lors de la soutenance du PFE pour une mention recherche. Ce séminaire est localisé sur les semestres deux et trois du DEA. Les cours sont situés sur les trois premiers semestres.

Pour l'ensemble du DEA la répartition des 120 crédits ECTS en donne 60 % pour les projets, 20 % pour les cours, 12 % pour le séminaire, 7 % pour le stage et 2 % pour la part commune. En première année, la part commune et les cours à option représentent 40 % des ECTS et quasiment plus rien pour la seconde année. Les cours à options non obligatoires n'ont pas nécessairement de relation directe avec les quatre filières du DEA. Comme l'inscription en filière vaut pour deux années, ce sont bien des filières quasiment indépendantes qui constituent cette formation.

### Une formation au projet dominante, une insertion professionnelle et une initiation à la recherche peu développées en second cycle.

Les 60 % de crédits ECTS au titre des quatre ateliers projets pour l'ensemble du DEA illustrent la part dominante de ce type de formation, répondant en cela au critère RNCP. Le stage, tant comme outil d'insertion

---

<sup>57</sup> Respectivement pp 19 et 20 du contrat pluriannuel d'établissement.

<sup>58</sup> *Test of English for International Communication*.

professionnelle mais également comme lieu de formation professionnalisante, est encadré par l'arrêté du 20 Juillet 2005 et consiste en deux à trois mois à temps plein, crédité de 8 ECTS .

En matière de professionnalisation, la formation a bien pour objectif principal le développement d'une compétence de conception selon les domaines couverts par les quatre filières. Mais les étudiants qui ont suivi le DEEA de l'EAVT ont pu pratiquer un stage de plus longue durée, d'autant plus long qu'ils peuvent bénéficier d'une année de césure entre le premier et le second cycle de cette école, césure encouragée par l'établissement.

A ce jour, les cours ouverts à tous et optionnels proposent un atelier recherche. Le mémoire lié au séminaire peut avoir une mention recherche dès lors que l'étudiant donne à son mémoire cette orientation et qu'une seconde soutenance valide cette mention. A ce jour non obligatoire, ce ne sont que très peu d'étudiants qui orientent leur mémoire de séminaire vers cette mention ; les liens entre les thématiques de recherche de l'équipe OCS et les quatre filières ne sont pas développés et structurants.

## Une formation initiale qui ne pratique pas la validation d'acquis totale ou partielle et qui ne s'appuie pas sur la mobilité de ses étudiants

Le DEA est une formation d'approfondissement et de spécialisation. Bien qu'ouvert aux titulaires de DEEA des autres Ensa (environ une dizaine d'étudiants par années viennent d'une autre école), il ne met pas en avant le principe de la validation des acquis tant professionnels qu'autres.

Comme l'EAVT a placé la mobilité internationale de ses étudiants essentiellement au niveau de la troisième année du DEEA, ceux inscrits en DEA ne valident qu'à titre exceptionnel un semestre ou une année à l'étranger au titre de leur formation initiale.

## Suivi de l'insertion professionnelle des diplômés

### Une analyse partielle de l'insertion et du devenir des étudiants diplômés

L'école ne semble pas en mesure de porter à la connaissance de ses étudiants de façon précise, les métiers occupés par ses diplômés, n'ayant pas de connaissances fines sur l'insertion professionnelle de ses anciens étudiants. L'école invoque le manque d'un poste administratif dédié au suivi de l'insertion professionnelle de ses étudiants pour ce faire.

Elle dispose cependant, comme toutes les Ensa, des résultats fournis par les enquêtes annuelles du MC. Les informations données dans ce cadre sont plutôt positives, avec pour la dernière de ces enquêtes portant sur les diplômés de 2016, 94,12 % des diplômés du DEA (59,5 % de femmes et 40,5 % d'hommes) ayant trouvé un emploi dont 83,82 % dans le domaine de l'architecture.

Elle dispose également des résultats issus de sa propre enquête menée auprès de 467 diplômés entre les années 2012 et 2017. Cette enquête quantitative met en avant les grandes catégories de métiers effectués par ses diplômés, les lieux d'activités et les niveaux de rémunérations. Elle confirme également le manque de modules de formation portant sur l'insertion professionnelle : économie et management du projet, réglementation, droit, etc. Ces connaissances sont seulement apportées aux étudiants inscrits en HMONP, une formation qui ne concerne qu'un tiers des diplômés en DEA.

Développer une connaissance fine et personnalisée des activités professionnelles des diplômés de l'école est l'un des objectifs de l'association des anciens nouvellement créée. Cette association propose un site Internet<sup>59</sup> qui met déjà à disposition des étudiants des informations sur les champs professionnels ouverts aux diplômés du DEA.

<sup>59</sup> <https://www.alumnimarne.archi/>

Pour les étudiants en cours de formation, la connaissance précise mais globale du contenu de l'activité professionnelle des anciens diplômés est d'autant plus intéressante à connaître qu'ils suivent une formation caractérisée par des approches spécifiques et différenciées du projet d'architecture.

## Conclusion : diplôme DEA

Bien que formation professionnalisante (couplant les mondes académiques et professionnels), le DEA qui permet d'accéder au grade de master, ne propose pas de modules portant sur l'insertion professionnelle et les connaissances qui lui sont liées. L'école a maintenu une formation essentiellement en interne au projet architectural.

L'initiation à la recherche universitaire en architecture est encore très peu développée au sein de ce DEA, bien que l'école soutienne le développement de son équipe de recherche et celui du doctorat. Les interrelations entre formation initiale et domaine de recherche sont encore à organiser. L'adéquation entre la visée des cours optionnels, autres que ceux obligatoires pour les étudiants de filière, et l'orientation pédagogique des filières, n'est pas suffisamment claire.

Le principe de l'approfondissement qui est une forme de spécialisation en ce DEA, correspond à une logique globale de formation proposée par l'EAVT, du premier au troisième cycle. Pour autant, la question de l'importance relative donnée à la part commune et transversale au sein du DEA mériterait d'être abordée, dès lors que la question environnementale devient paradigmatique, de la matière aux modes d'habiter.

### 1 / Les points forts

- Une formation qui dans son ensemble situe l'acte architectural en interaction avec les espaces construits ;
- Un principe de spécialisation progressive qui participe de l'identification de l'offre de formation de l'école (DEA, DSA, DPEA) ;
- Une composition claire de la formation en projet, séminaire et cours.

### 2 / Les points faibles

- Une spécialisation qui peut conduire à minimiser les transversalités ;
- Une initiation à la recherche peu déployée ;
- Une part commune des enseignements qui donne peu de place aux connaissances liées à l'insertion professionnelle.

### 3 / Les recommandations

- Développer l'approche compétence ;
- Développer l'apport de connaissances sur l'insertion professionnelle ;
- Renforcer le séminaire comme outil d'interaction entre le projet et la recherche académique en architecture.

## Conclusion générale

Le comité de visite a pu travailler dans un climat de calme et faire l'examen des différents domaines concernés par l'évaluation, une mise à plat attendue par l'établissement à un moment-clé de son histoire : **20 ans après sa création, il se prépare en effet à rejoindre un grand établissement d'enseignement et de recherche expérimental à Marne-la-Vallée en étant l'une de ses composantes ; il doit en même temps gérer un passage de relais entre enseignants fondateurs et EC récemment arrivés.**

Les précédentes évaluations (formations – 2012 ; établissement – 2014) mettaient en avant : l'enjeu de définir une stratégie d'établissement ; l'enjeu des partenariats avec UPE et École des Ponts ainsi qu'avec les collectivités du Val de Marne ; l'intérêt a priori du DPEA architecture post-carbone ; un système d'auto-évaluation des enseignements guère probant.

Ces différents points ont assurément été améliorés mais la stratégie d'établissement mérite certainement d'être encore affirmée. L'accompagnement professionnel de ses acteurs très largement engagés serait à renforcer. Il va s'agir aussi désormais de se saisir pleinement de l'opportunité de création de l'UGE quand bien même tous les partenaires de l'établissement ne sont pas parties prenantes de cette création institutionnelle.

### 1 / Les points forts

- Une école d'architecture engagée et motrice au sein d'un regroupement d'établissements ;
- Une ambiance sereine caractérisée par une direction ensemblière, une lucidité collective, un engagement fédérateur des agents et des composantes qui coopèrent ;
- Une culture d'établissement partagée aussi bien par les étudiants que par le corps enseignant ;
- Une attention portée aux parcours et aux situations socio-économiques des étudiants ;
- Une école qui a su maintenir une identité au sein du réseau des écoles d'Ile de France, en rapport avec le marquage initial, lors de sa création, par l'urbanisme et la grande échelle ;
- Des partenariats locaux de longue durée, éprouvés : l'école est vue comme un partenaire sûr, reconnu, de qualité.

### 2 / Les points faibles

- La fragilité des moyens humains au regard des missions et projets d'intégration dans UGE avec des compétences à réajuster et une ingénierie de projet lacunaire ;
- Un bâtiment problématique dans ses usages (en contradiction avec un discours fort porté sur l'écologie) et qui ne propose pas d'espaces dédiés aux EC ;
- Des relations internationales encore trop dispersées avec peu d'étudiants entrants ;
- Des opportunités et risques autour de la convention d'association à l'UGE qui ne sont pas encore totalement identifiés ;
- Un risque de dispersion des objectifs stratégiques.

### 3 / Les recommandations

- Montrer ce qui est différenciant à l'EAVT, aussi bien en recherche qu'en pédagogie. Il s'agit de choisir et ajuster les domaines dans lesquels l'établissement est fort au moment de l'entrée dans l'UGE ;
- Mettre l'accent sur l'ingénierie de projet notamment au niveau de la direction. Hiérarchiser les objectifs de l'école et définir les moyens pour les atteindre sont nécessaires afin d'intégrer clairement UGE ;
- Formaliser et consolider des processus-clés dans les domaines du pilotage en clarifiant les feuilles de route et cahiers de charges des acteurs de l'établissement dans le contexte des outils et des méthodes universitaires.

## Liste des sigles

### A

ACPAE	Assistant à chef de projet en aménagement de l'espace
ADE	Architectes diplômés d'État
AERES	Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur
AUSser	(UMR) AUSser (3329) Architecture Urbanisme Société : Savoirs Enseignement Recherche

### C

CA	Conseil d'administration
CAUE	Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement
CFVE	Commission de la formation et de la vie étudiante
Comue	Communauté d'universités et établissements
Comue UGE	Communauté Université Gustave Eiffel
CNRS	Centre national de la recherche scientifique
CPS	Conseil pédagogique et scientifiques
CR	Commission de la recherche
CT	Comité technique
CV	Curriculum vitae

### D

D	(LMD) Doctorat
DDT(M)	Direction Départementale des Territoires (et de la Mer)
DEA	Diplôme d'études approfondies
DEA	Diplôme d'État d'architecte (conférant le grade Master)
DEEA	Diplôme d'études en architecture (conférant le grade Licence)
DGS	Direction générale des services
DPEA	Diplôme propre aux écoles d'architecture
DSA	Diplôme de spécialisation et d'approfondissement

### E

EA	Équipe d'accueil
EAVT	École d'architecture de la ville & des territoires (Paris Est)
EC	Enseignant chercheur
ECTS	<i>European credit transfer system</i> (système européen d'unités d'enseignement capitalisables transférables d'un pays à l'autre)
ED (VTT)	École doctorale (école doctorale Ville, Transports et Territoires)
EIVP	École des ingénieurs de la Ville de Paris
ENPC	l'École des Ponts ParisTech
Ensa	École nationale supérieure d'architecture
ENSG	École nationale des sciences géographiques
ENVA	École nationale vétérinaire d'Alfort
EPA	Établissement public à caractère administratif
EPSCP	Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel
Erasmus	<i>European action scheme for the mobility of university students</i> (programme européen)
ESTP	École spéciale des travaux publics, du bâtiment et de l'industrie
ETP	Équivalent temps plein
EUP	École d'urbanisme de Paris

## F

FUTURE *French University on Urban Research and Education*

## H

Hcéres Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur  
 HDR Habilitation à diriger des recherches  
 HMO Habilitation à la maîtrise d'œuvre  
 HMONP Habilitation à la maîtrise d'œuvre en son nom propre

## I

IDEX Initiative d'excellence  
 IFR Institut fédératif de recherche  
 Ifsttar Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux  
 IGN Institut national de l'information géographique et forestière  
 Insa Institut national des sciences appliquées  
 Irstea Institut de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture  
 I-Site Initiatives-Science – Innovation – Territoires – Economie)

## L

L (LMD) Licence  
 L/L1/L2/L3 (LMD) Licence, licence 1<sup>re</sup> année, 2<sup>e</sup> année, 3<sup>e</sup> année  
 Lab'Urba Laboratoire d'Urbanisme  
 LabEx Laboratoire d'excellence  
 LMD Licence-master-doctorat

## M

M (LMD) Master  
 MC Ministère de la culture  
 MCF Maître de conférences  
 M/M1/M2 (LMD) Master, master 1<sup>ère</sup> année, 2<sup>e</sup> année  
 Mesri Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation  
 Moodle *Modular Object-Oriented Dynamic Learning Environment*

## O

OCS Observatoire de la condition suburbaine (équipe d'accueil)

## P

Pépité Pôle étudiant pour l'innovation  
 PIA Programme d'investissements d'avenir  
 POCA Post-Carbone (Diplôme)  
 PR Professeur des universités

## R

RAE Rapport d'auto-évaluation  
 RH Ressources humaines  
 RI Relation internationales  
 RNCP Répertoire national des certifications professionnelles

## S

SG Secrétariat général  
 SGA Secrétaire général adjoint  
 SI Système d'information

## T

TOEFL	<i>Test of english as a foreign language</i> (test d'anglais en tant que langue étrangère)
TOEIC	<i>Test of english for international communication</i> (test d'anglais pour la communication à l'international)

## U

U Cible	Université Cible
UGE	Université Gustave Eiffel
UPE	Université Paris Est
UPEC	Université Paris-Est-Créteil
UPEM	Université Paris-Est-Marne-la-Vallée
UMR	Unité mixte de recherche

## Observations de la Directrice

École d'architecture  
de la ville & des territoires  
Paris-Est  
Paris-est.archi.fr  
12 av. Blaise Pascal,  
77420 Champs-sur-Marne  
Ministère de la culture  
Etablissement fondateur  
de l'Université Gustave Eiffel

Champs-sur-Marne,  
Le 10 mars 2020

**Objet :**  
**Observations de la directrice de**  
**l'école nationale supérieure**  
**d'architecture de Paris-Est sur le**  
**rapport d'évaluation**

Messieurs les directeurs,

Le rapport d'évaluation de l'École nationale supérieure d'architecture de Paris-Est produit à l'issue du travail du comité d'experts sera un document précieux en ce sens qu'il a saisi les principaux défis que l'établissement entend relever tant au niveau de sa gouvernance que de ses formations. Le rapport formule des observations et des recommandations qui viendront nourrir les réflexions quant à son évolution.

En soulignant comme point fort le maintien par l'école d'une identité marquée au sein du paysage des ENSA d'Ile-de-France, il nous semble que le comité a saisi l'un des principaux objectifs de l'établissement : son souhait de poursuivre sa trajectoire, amorcée il y a vingt ans, toujours d'actualité, mais amendée au fil du temps avec une dimension environnementale très prégnante. De la même façon, le comité nous encourage à renforcer notre activité de recherche en l'articulant à la formation, c'est-à-dire en promouvant une recherche architecturale dont les spécificités seront mises en avant.

Cet axe prend tout son sens depuis que l'école dispose du statut d'établissement-composante, fondateur de la nouvelle université Gustave Eiffel. En effet, pour réussir son intégration, l'école devra affirmer son identité aussi bien sur le plan pédagogique qu'en matière de recherche.

Les faiblesses concernant les moyens humains soulignées par le rapport sont réelles. Il conviendra, certes, comme cela est préconisé, de se focaliser sur des objectifs stratégiques ciblés en veillant à ne pas se disperser. Néanmoins, j'espère que cette évaluation sera également l'occasion, pour la tutelle de l'établissement, de prendre la mesure des moyens à insuffler pour réaliser les projets qu'il s'est fixés.

Au nom de l'école d'architecture de la ville et des territoires, je tiens à remercier les membres du comité pour la qualité des échanges lors de leur visite.

Je vous prie, d'agréer, Messieurs les Directeurs, l'assurance de ma haute considération

Amina Selléli  
Directrice



École d'architecture  
de la ville & des territoires  
Paris-Est  
12, avenue Blaise Pascal  
Champs-sur-Marne  
77447 Marne-la-Vallée Cedex 2

Monsieur Michel Robert  
Directeur du département des  
évaluations des établissements  
Monsieur Jean-Marc Geib  
Directeur du département  
d'évaluation des formations

Haut Conseil de l'évaluation de  
la recherche et de  
l'enseignement supérieur  
2 rue Albert Einstein  
75013 Paris

## Organisation de l'évaluation

L'évaluation de l'École nationale supérieure d'architecture de Paris Est a eu lieu les 17 et 18 septembre 2019. Le comité était présidé par M. Laurent DEVISME, professeur à l'Ensa Nantes.

### Ont participé à cette évaluation :

- Mme Méлина RAMONDENC, doctorante à l'Ensa Grenoble,
- Mme Anne-Catherine RINCKENBERGER, professeure à l'HES-SO à Genève,
- M. Serge THIBAULT, professeur honoraire de l'université de Tours,
- M. Nicolas TIXIER, professeur à l'Ensa Grenoble,
- Mme Annabelle WAJS, DGS de l'École Centrale de Nantes.

Michel-Julien ROBERT, conseiller scientifique au département d'évaluation des établissements, Geneviève MELEY-OTHONIEL, conseillère scientifique au département d'évaluation des formations, Marine GOBET, Vita MIKANOVIĆ chargées de projet au département d'évaluation des établissements, et Maud QUEREYRON chargée de gestion d'évaluation au département d'évaluation des formations représentaient le Hcéres.

L'évaluation porte sur l'état de l'établissement au moment où les expertises ont été réalisées.

On trouvera les CV des experts en se reportant à la Liste des experts ayant participé à une évaluation par le Hcéres à l'adresse URL : <https://www.hceres.fr/fr/liste-des-experts-ayant-participe-une-evaluation>

Les rapports d'évaluation du Hcéres  
sont consultables en ligne : [www.hceres.fr](http://www.hceres.fr)

Évaluation des coordinations territoriales  
Évaluation des établissements  
Évaluation de la recherche  
Évaluation des écoles doctorales  
Évaluation des formations  
Évaluation et accréditation internationales



2 rue Albert Einstein  
75013 Paris, France  
T. 33 (0)1 55 55 60 10

[hceres.fr](http://hceres.fr)

[@Hceres\\_](https://twitter.com/Hceres_)

[Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)